

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008****SOMMAIRE****PARRAINAGE D'UN PRISONNIER DE CONSCIENCE TIBÉTAIN ..... 6**

<i>Madame le Maire</i>	7
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	7
<i>Madame le Maire</i>	7

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008 COMPRENANT LE BUDGET PRINCIPAL, LES BUDGETS ANNEXES ET LE BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE..... 8**

<i>Madame le Maire</i>	9
<i>Pilar BAUDIN</i>	10
<i>Madame le Maire</i>	14
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	14
<i>Madame le Maire</i>	14
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	14
<i>Madame le Maire</i>	15
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	15
<i>Madame le Maire</i>	15
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	15
<i>Madame le Maire</i>	16
<i>Dominique BOUTIN-GARCIA</i>	16
<i>Guillaume JUIN</i>	16
<i>Madame le Maire</i>	16
<i>Pilar BAUDIN</i>	16
<i>Michel SURET-CANALE</i>	16
<i>Madame le Maire</i>	17
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	17
<i>Jérôme BALOGE</i>	17
<i>Amaury BREUILLE</i>	17
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	18
<i>Amaury BREUILLE</i>	18
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	18
<i>Fédéric GIRAUD</i>	19
<i>Jérôme BALOGE</i>	19
<i>Madame le Maire</i>	19
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	19
<i>Amaury BREUILLE</i>	20
<i>Madame le Maire</i>	20
<i>Amaury BREUILLE</i>	20
<i>Michel SURET-CANALE</i>	20
<i>Marc THEBAULT</i>	20
<i>Amaury BREUILLE</i>	22
<i>Gérard ZABATTA</i>	22
<i>Jérôme BALOGE</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	23
<i>Gérard ZABATTA</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	23

**EXERCICE 2008 : IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ..... 25****MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAN ..... 26****DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX - INSTITUT EDUCATIF DÉPARTEMENTAL ..... 34****DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET MÉDICO SOCIAUX - MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE NIORT DU FIEF JOLY ..... 35**

DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'OPAC - RÉÉLECTION .....	36
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	37
<i>Madame le Maire</i>	37
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - COMPOSITION .....	38
DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMITÉ DE PILOTAGE 'CENTRE-VILLE' .....	40
REQUALIFICATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT HQ 79 DU 25 FÉVRIER 2004 AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL.....	41
CENTRE TECHNIQUE VOIRIE : CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.....	44
APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ SPIE OUEST-CENTRE .....	45
FOIREXPO 2008 - PRISE EN COMPTE DES SURFACES GRATUITES DANS LA SURFACE NETTE OCCUPÉE .....	46
FOIREXPO 2008 - LISTE DES REVENDEURS DE TICKETS SPECTACLES .....	47
FOIREXPO 2008 - TARIFS D'ENTRÉE DE LA JOURNÉE DU HANDICAP.....	48
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	49
<i>Madame le Maire</i>	49
<i>Guillaume JUIN</i>	49
<i>Madame le Maire</i>	49
<i>Jérôme BALOGE</i>	49
<i>Madame le Maire</i>	49
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	50
FOIREXPO 2008 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT DES PERSONNALITÉS INVITÉES PAR LA FOIREXPO .....	51
PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITÉ EXCEPTIONNELLE DU PARC DES EXPOSITIONS AU PROFIT DE LA GAULE NIORTAISE .....	52
FOIREXPO 2008 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.....	53
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	55
<i>Madame le Maire</i>	55
AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES HALLES DE NIORT .....	56
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION.....	59
CRÉATIONS D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR LES CENTRES DE LOISIRS .....	61
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	62
<i>Jean-Louis SIMON</i>	62
CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES - MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME D'INFORMATIONS PARTAGÉES 'CAPNET' .....	63
RESTRUCTURATION DU HAUT DE LA PLACE DE LA BRÈCHE. AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX : LOTS 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 20, 22, 24, 25, 26, 27 .....	64
<i>Madame le Maire</i>	97
STADES - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES - LOT N° 1 - AVENANT N° 1 .....	98
APPROBATION DE LA 1ÈRE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	102
<i>Madame le Maire</i>	104

**CESSION DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN À MONSIEUR ESNAULT RONAN ET MADEMOISELLE DEDET MARIELLE ..... 105**

**DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA RUE DU CLOS DE L'HOSPICE EN VUE DE SA RÉTROCESSION AU CENTRE HOSPITALIER DE NIORT ..... 107**

**DÉSAFFECTATION D'UN EMPRISE DU CHEMIN COMMUNAL DU IIIÈME MILLÉNAIRE ..... 109**

**PARTICIPATION POUR CRÉATION DE VOIES ET RÉSEAUX - RUE DE TELOUZE ..... 110**

**PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - IMPASSE DE L'HOMETROU ..... 115**

**ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - AVENANT N°1 À LA CONVENTION N°2 D'AVANCE DE TRÉSORERIE ..... 119**

**CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE DE 500 EUROS AUX DEMANDEURS.. 126**

<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	<i>127</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>127</i>
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	<i>127</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>127</i>
<i>Dominique BOUTIN-GARCIA</i>	<i>127</i>
<i>Madame le Maire</i>	<i>128</i>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14/04/2008**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

*Conseillers :*

- M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés avant donné pouvoir :**

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Pilar BAUDIN
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Nathalie BEGUIER
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET

**Excusés :**

*Adjoints :*

Mme Josiane METAYER -

*Conseillers :*

Mme Blanche BAMANA -

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° V-20080003

**SECRETARIAT GENERAL****PARRAINAGE D'UN PRISONNIER DE CONSCIENCE  
TIBÉTAIN**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Notre assemblée a déjà eu l'occasion de délibérer à deux reprises, les 17 septembre 2004 et 26 octobre 2007 pour solliciter la libération de deux prisonniers de conscience tibétains.

La première de ces deux prisonniers, Madame MIGMAR, a finalement été libérée grâce à la pression internationale exercée sur les autorités chinoises.

Quant au second, Monsieur NGAWANG NYINGPO, les listes de prisonniers politiques tibétains les plus récentes ne mentionnent plus son nom. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ait été libéré. Des informations concordantes en provenance du Tibet font état d'arrestations systématiques d'anciens prisonniers politiques. Les informations portées à notre connaissance rendent probable le fait que Monsieur NGAWANG NYINGPO, du fait de son attitude face à la signature d'une pétition dénonçant le Dalaï lama, ait été réincarcéré.

Face à cette incertitude et à l'absence d'information fiable sur la situation actuelle de ce prisonnier, nous proposons que la commune de Niort réaffirme sa vigilance et confirme le parrainage de Monsieur NGAWANG NYINGPO.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Emettre un nouveau vœu en faveur de la libération de Monsieur NGAWANG NYINGPO.
- Autoriser Madame le Maire à adresser en ce sens une demande de libération aux autorités de la République de Chine.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Avant de commencer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je voudrais vous proposer le parrainage d'un prisonnier Tibétain. Vous savez ce qui se passe au Tibet et l'assemblée municipale a déjà eu l'occasion de parrainer des prisonniers tibétains. Deux de ces prisonniers étaient parrainés, une femme et un homme. La femme a été libérée mais nous ne savons pas ce qu'est devenu l'homme. Nous vous proposons donc de continuer de parrainer ce prisonnier tibétain et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour tenter de savoir ce qu'il est devenu. Ce sera, si vous le souhaitez, le vœu exprimé par le Conseil Municipal.

**Jacqueline LEFEBVRE**

Je vous remercie, Madame le Maire, d'avoir montré aussi rapidement votre volonté de soutien au peuple tibétain. Je vois dans le renouvellement de ce vœu la marque d'un suivi de l'action engagée, je m'en réjouis et j'espère que « Vivre à Niort » en témoignera pour que les niortais soient informés de cette action que nous menons ensemble. La Chine est un des derniers pays communistes ouvert aux capitalistes mais fermé aux droits de l'homme. Les procès bâclés, les tortures, les exécutions sommaires, la peine de mort, qui n'est pas abolie, ont fait, nous le savons tous, de trop nombreuses victimes. La justice chinoise, dont la sévérité a impressionné favorablement Madame Royal, résonne aujourd'hui comme un danger face aux 2300 tibétains arrêtés récemment selon les dernières informations données par le Tibetan Center for Human Rights and Democracy, qui est basé à Dharamsala en Inde. C'est important de connaître cette information. Notre action est bien modeste, nous le reconnaissons tous, mais elle est nécessaire et doit être constante. Surtout, après les jeux olympiques, quand tous les feux de la rampe seront éteints, je crois que nous devons redoubler de vigilance sur l'application des droits de l'homme concernant ces prisonniers d'opinions. C'est la raison pour laquelle il faut maintenir cette pression, et je sens que vous le souhaitez, auprès des autorités chinoises et multiplier les parrainages, et je fais encore appel aux maires de la CAN qui n'ont toujours pas répondu, vous êtes la seule, Madame, à avoir répondu et je vous en remercie.

**Madame le Maire**

Merci Madame, nous partageons vos préoccupations concernant le Tibet, vous le voyez ; j'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le problème des droits de l'homme en Chine, je n'en dirai pas plus.

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080127

**DIRECTION DES FINANCES****BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008 COMPRENANT  
LE BUDGET PRINCIPAL, LES BUDGETS ANNEXES ET LE  
BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je sou mets à l'Assemblée Municipale le projet de BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2008 par un vote par nature :

- en M 14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et des budgets annexes, « lotissements d'habitation » et « parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du Budget Principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération.
- en M 14, au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget en régie dotée de l'autonomie financière Agence Municipale de Médiation,
- en M 4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « service extérieur des Pompes Funèbres », « crématorium » et « foire exposition ».

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	5
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

Madame le Maire

Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, qui nous amène à étudier et à voter le budget primitif de notre commune pour l'année 2008, sans négliger bien entendu les autres points à l'ordre du jour. Ce vote est incontestablement le plus important d'une année de conseil municipal. L'ancienne municipalité ayant repoussé l'adoption d'un budget pour 2008, nous avons donc été contraints, et je l'avais dit lors du débat sur les orientations budgétaires, d'élaborer le document qui vous est présenté ce soir dans un temps record. Nous y sommes parvenus grâce à l'aide des services que je remercie pour leur disponibilité ainsi pour leur capacité d'écoute et de synthèse. Ce budget a été élaboré sous une triple contrainte, j'aurais pu dire quadruple avec le temps, mais je vous en ai déjà parlé. D'abord le contexte international, également le contexte national, et enfin les choix politiques de l'ancienne équipe municipale. Au niveau international, la crise financière apparue l'été dernier aux Etats-Unis sur le segment du crédit hypothécaire à risque a limité l'offre bancaire des établissements financiers, les marges pratiquées sur les nouveaux emprunts ont bien entendu été impactées, ce qui n'est pas sans conséquences pour toutes les collectivités, à Niort comme ailleurs. Sur le plan national, l'Etat poursuit et amplifie la maîtrise des dépenses et cela se décline à tous les niveaux. Ainsi l'inflation sert-elle désormais d'étalon à la progression des dépenses de l'Etat, de toutes les dépenses de l'Etat, y compris les dotations aux collectivités. Jusqu'à présent, la progression de cette dotation était équivalente à l'inflation plus 33% de croissance. La perte est donc lourde pour les collectivités, puisque nous n'avons plus les 33% de croissance, même si les piètres performances économiques du gouvernement n'auraient pas permis à ce tiers de croissance d'être d'un grand secours. A cela faut-il encore ajouter que l'Etat a la mauvaise manie de transférer des compétences sans transférer tous les moyens de les exercer. Au-delà des polémiques, chacun comprend à quelles tensions les finances des collectivités sont aujourd'hui soumises. La boucle est d'ailleurs bouclée lorsque, victime des coups portés par le gouvernement - je pense aux franchises médicales, à l'absence de régulation de la hausse des prix, à la suppression des contrats aidés - les plus pauvres de nos concitoyens se retournent vers nous, les collectivités, pour parer à cette démission. Parallèlement à cela, la hausse du prix de l'énergie, des matières premières, des carburants et des produits alimentaires ampute fortement nos dépenses de gestion et la tendance ne risque guère de s'inverser à l'avenir. Les besoins exprimés par nos concitoyens augmentent, les précarités s'amplifient et nous, collectivités territoriales et locales, avons le devoir de faire face à ces précarités, d'amplifier l'efficacité et la qualité du service public, gage de transparence et d'équité. Et nous devons faire tout cela sans procéder à des coupes sombres en terme de personnel, sans augmenter non plus la masse salariale, et tout en mettant en place le programme pour lequel nous avons été élus par les niortais. Il ne s'agit pas là, vous l'avez compris, d'un petit défi. Enfin sur le plan local, les choix faits par l'ancienne majorité pèsent lourdement sur la nouvelle municipalité et par voie de conséquence sur les niortais. De nos premières investigations faites avec les services, il ressort que les finances de la Ville passeraient au rouge en quelques années si nous laissons les fameux trois grands projets se dérouler tels qu'ils avaient été programmés. En l'état de cette programmation, l'équilibre ne pourrait être maintenu qu'à deux conditions : procéder à une véritable purge au sein des personnels de la ville ou augmenter la fiscalité de près de 6 points. Vous comprendrez et comprenez pourquoi des choix s'imposent. Le budget primitif 2008 que nous vous présentons tient compte des recettes escomptées sans augmentation de la fiscalité ainsi que des dépenses prévisionnelles que nous envisageons. Il devra bien entendu faire l'objet d'ajustements par le biais du budget supplémentaire, qui sera présenté avec le compte administratif 2007. A l'heure qu'il est, les choix annoncés dans les orientations budgétaires trouvent déjà en grande partie leur traduction. Néanmoins, le travail effectué avec les services m'a amené à constater que nos marges de manœuvres étaient très faibles. A la clôture de l'exercice 2007, l'épargne brute, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est proche de 15 millions d'euros et la capacité de désendettement est de 1,8 année. Ces indicateurs pourraient presque apparaître positifs s'il ne s'agissait pas d'un trompe l'œil. L'iceberg a en effet une partie immergée extrêmement préoccupante. Le programme d'investissement de la précédente municipalité engage la ville dans des dépenses pluriannuelles considérables qui fragiliseraient nos grands équilibres financiers si de nouvelles décisions n'étaient pas prises, sauf à augmenter très significativement la fiscalité ou à amputer considérablement le personnel de la Ville. Les fameux trois grands projets, Brèche, ORU et Pôle Sports, surdimensionnés en eux-mêmes mais également trop importants pour être menés concomitamment par une ville comme Niort, représentent à eux seuls 45 millions d'euros d'engagement dont 4,5 apparaîtront au budget supplémentaire. Le reste, soit 40,5 millions devrait être réalisé dans les années à venir si nous ne touchions à rien. La charge nette des reports d'investissement s'élève à 16,5 millions d'euros, c'est tout simplement une année d'investissement pour une ville de la même strate que Niort. Les reports bruts d'investissement se montent quant à eux à 24 millions d'euros, ils étaient de 10 millions d'euros en 2005, de 17 millions d'euros en 2006. L'examen de ces seuls montants aurait dû inviter les élus de la précédente municipalité à la réflexion avant de commencer ces grands chantiers simultanément. Nous devons donc les requalifier ou les lisser dans le temps très rapidement, voir arrêter certains d'entre eux. Et ce, autant que la hausse des matières premières nous réserve nécessairement des surprises.

## RETOUR SOMMAIRE

Nous refusons que, sous prétexte de projets dit structurants, les investissements indispensables que nous avons proposés pendant la campagne et pour lesquels les niortais ont voté, ne puissent être engagés, indispensables à une meilleure attractivité de notre Ville en matière de commerces et de tourisme, indispensables pour protéger et réhabiliter notre patrimoine ou tout simplement pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Un projet structurant, ce n'est pas nécessairement du béton, la solidarité est en elle-même un projet structurant. Il faut développer des actions concrètes moins impressionnantes pour bâtir une ville solidaire où chacun, y compris les plus fragilisés, trouvera sa place. Nous préférons, comme je l'ai déjà dit, améliorer le quotidien des Niortais, par exemple des enfants dans les écoles. Nous préférons répondre aux demandes premières des sportifs et des artistes. Nous préférons réhabiliter le patrimoine existant, plutôt que de construire du neuf à tout va. Nous préférons investir pour le développement et le maintien du commerce en centre ville. Pour résoudre cette équation extrêmement complexe, nous souhaitons effectuer une analyse financière fine de la structure financière de la Ville. Nous le ferons avec vous tous, y compris avec les oppositions, en toute transparence. Je vous invite donc, très officiellement aujourd'hui, à participer à l'élaboration du cahier des charges de cet audit et à en suivre les travaux. Dans le même esprit, nous souhaitons examiner en toute sérénité nos relations financières avec la CAN afin de régler des différends jusqu'à présent stériles et coûteux. Pour le reste, l'examen de ce budget va vous être présenté par Madame l'Adjointe aux finances, vous constaterez qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à 122 millions d'euros dont 80,7 en fonctionnement et 41,6 en investissement. Nous avons intégré dans cette présentation les budgets annexes : ceux qui concernent le crématorium, les pompes funèbres, les activités lotissements, la foire exposition, le parc de Noron et l'Agence de médiation dont la gestion est autonome. Je vous remercie, je passe la parole à Madame l'Adjointe.

### Pilar BAUDIN

Le budget principal représente 77,466 millions d'euros en fonctionnement et 41,264 millions d'euros en investissement, et les budgets annexes : 3,231 millions d'euros en fonctionnement et 396 000 euros en investissement, ce qui nous donne un équilibre de 122,357 millions d'euros. On ajoute à ce volume budgétaire la régie à autonomie financière, pour 524 000 euros.

Pour les grands équilibres, le total des ressources de fonctionnement courantes est de 75,95 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement courantes sont de 62,80 millions d'euros, l'excédent est de 13,15 millions d'euros auquel il faut ajouter les produits financiers et les produits exceptionnels, et soustraire les charges financières et les charges exceptionnelles, ce qui nous donne une capacité d'autofinancement de 10,52 millions d'euros. Le remboursement du capital représente 2,08 millions d'euros, ce qui fait un autofinancement net de 8,44 millions d'euros. Nous avons pour 2 millions d'euros de cessions d'immobilisations, donc le financement disponible pour l'investissement est de 10,44 millions d'euros. Les dépenses d'investissement sont de 34,78 millions, les recettes de 10,45 millions donc le besoin de financement est de 24,33 millions d'euros. Si on considère le financement disponible de 10,44 millions d'euros, il nous faut emprunter 13,89 millions euros.

Concernant la section de fonctionnement, nous avons en recettes 75,954 millions d'euros, en progression de 2,371 millions d'euros par rapport à l'année 2007. En dépenses, nous avons 62,799 millions d'euros, avec également une progression par rapport à l'année dernière qui est de 2,462 millions d'euros. On constate, qu'en 2007, l'écart entre les dépenses et les ressources était de 13,246M€ ; cet écart est maintenu en 2008 malgré toutes les augmentations des matières premières, des énergies et carburants. Un effort important a été réalisé par les services pour maîtriser les dépenses de gestion.

Les ressources de fonctionnement sont représentées par les impôts, les ressources fiscales pour 53,871M€, les dotations de l'Etat pour 14,882M€, les ressources d'exploitation pour 5,828M€, et l'atténuation des charges et remboursements divers pour 1,254M€.

Les ressources fiscales sont les impôts directs : la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti. Les bases ont été actualisées de 1,6%, donc le produit assuré est de 33,200M€. La variation physique est de 1,58% pour la taxe d'habitation, de 1,03% pour le foncier bâti et de moins 3,5% pour le foncier non bâti.

Les autres ressources fiscales, la taxe sur l'électricité, les emplacements publicitaires, l'impôt sur les spectacles, la taxe de séjour, la taxe additionnelle aux droits de mutation... représentent 2,861M€.

**RETOUR SOMMAIRE**

Les compensations fiscales représentent 3,266M€, et les reversements de fiscalité sont de 14,544M€. Il y a eu un ajustement de l'AC de moins 645K€ et la dotation de solidarité communautaire a été ramenée à 297K€.

Les ressources de gestion sont également les atténuations de charges, donc les remboursements de salaires, les conventions de prestations de services pour 1,254M€. Les ressources d'exploitation sont les produits des services et du domaine pour 4,106M€. Les subventions et participations se montent à 1,750M€ dont le contrat enfance jeunesse, pour plus de 1,1M€, avec un reversement de 970K€ au CCAS et à l'ESN. Puis nous avons les dotations de l'Etat pour 14,882M€ dont la dotation globale de fonctionnement pour 13,430M€, la dotation de solidarité urbaine pour 876 000 euros, la dotation nationale de péréquation pour 407 000 euros, la dotation spéciale instituteurs pour 25 000 euros, et la dotation générale de décentralisation pour 144 000 euros.

Les dépenses de gestion se décomposent de la façon suivante : les charges de personnel pour 32,617M€, avec un écart de plus de 1,117M€ par rapport à l'année 2007, les transferts versés pour 16,112M€, les dépenses des services pour 14,439M€, les autres charges de gestion pour 830 000 euros, et les transferts en investissement pour moins 1,200M€.

Donc pour les dépenses de personnel, il y a eu une évolution de plus de 2,84% par rapport au réalisé 2007 en tenant compte de la revalorisation de la catégorie C. Pour les dépenses des services, il y a eu une évolution des dépenses de fonctionnement limitée à 260 000 euros entre 2007 et 2008. Pour les autres charges de gestion, il y a eu 300 000 euros de dépenses imprévues, et pour les transferts en investissement pour moins 1,200M€ concernent les travaux en régie.

Concernant les transferts versés, nous avons les contingents et participations pour 2,661M€, les autres transferts versés pour 1,590M€ dont une subvention au budget annexe du parc des expositions de 1,096M€, et les subventions de fonctionnement versées pour 11,861M€ dont 3,707M€ plus 819 000 euros pour le CCAS. Les principales évolutions des subventions sont liées à l'ajustement de l'enveloppe pour tenir compte de l'évolution de la masse salariale de certaines associations, et de l'intégration du contrat enfance jeunesse avec reversement au CCAS et à l'ESN.

La répartition par domaines concernant les dépenses de gestion au budget principal en pourcentage est la suivante :

- Services généraux : 20,550M€ (33%)
- Sécurité : 3,658M€ (6%)
- Enseignement : 9,824M€ (16%)
- Culture : 2,220M€ (3%)
- Sports et jeunesse : 7,381M€ (12%)
- Social : 5,358M€ (8%)
- Développement urbain et environnement : 11,861M€ (19%)
- Action économique : 1,947M€ (3%)

Notre autofinancement brut est de 12,389M€, et l'annuité de la dette de 3,954M€. L'autofinancement net est de 8,435M€, auquel on ajoute le produit des cessions des immobilisations soit 2M€, ce qui permet de dégager un financement disponible de 10,435M€ pour la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 34,775M€, hors remboursements d'emprunts. Les recettes sont de 10,447M€, donc le besoin de financement est de 24,328M€. Le financement disponible étant de 10,438M€, il faut que l'on recoure à l'emprunt pour 13,890M€.

Les différents projets de la section d'investissement :

- Les projets pluriannuels pour 23,164M€ dont la Brèche pour 6,721M€, Terre de sport pour 8,074M€, l'ORU pour 2,380M€, et les autres opérations pluriannuelles pour 5,989M€.
- Les opérations annuelles et crédits alloués aux conseils de quartier pour 8,164M€.
- Les fonds de concours pour le parking souterrain de la Brèche pour 2M€.
- Les travaux en régie pour 1,200M€.
- Les dépenses imprévues pour 247 000 euros.

**RETOUR SOMMAIRE**Concernant la Brèche :

Pour un total de 6,721 millions d'euros, nous avons 126.000 euros pour le bas de la Brèche, pour le haut de la Brèche : 5,960 millions d'euros en dépenses et 1,152 million d'euros en recettes, les espaces publics 510.000 euros en recettes, les dépenses non ventilées pour 70.000 euros, la maîtrise d'œuvre pour 565.000 euros.

Concernant Terre de Sport :

Nous avons un total de 8,074 millions d'euros en dépenses et 2,600 millions d'euros en recettes. Voici le détail correspondant :

- la Halle CDS chaufferie pour 5,060 millions d'euros en dépenses, et 2,600 millions d'euros en recettes.
- la ZAC espaces publics pour 2,707 millions d'euros en dépenses.
- Les études pour 307.000 euros en dépenses.

Concernant l'ORU :

Nous avons un total de 2,380 millions d'euros en dépenses et 100.000 euros en recettes. Voici le détail correspondant :

- la Maîtrise d'œuvre ville pour 1,829 million d'euros en dépenses,
- l'Opération sous mandat pour 100.000 euros en dépenses et 100.000 euros en recettes,
- la Participation pour 420.000 euros en dépenses,
- l'Ancien programme pour 31.000 euros en dépenses.

Concernant les autres projets pluriannuels :

- Aménagement urbain pour 1,811 million d'euros en dépenses et 1,486 million d'euros en recettes,
- Cadre de vie pour 531.000 euros en dépenses et 156.000 euros en recettes,
- Patrimoine scolaire et autres pour 1,113 million d'euros en dépenses et 200.000 euros en recettes,
- Equipements sportifs pour 1,359 million d'euros en dépenses et 200.000 euros en recettes,
- Patrimoines administratifs et techniques pour 700.000 euros en dépenses,
- Voirie pour 475.000 euros en dépenses.

Pour un total de 5,989 millions d'euros en dépenses et pour 2,042 millions d'euros en recettes.

L'aménagement urbain se décline de la façon suivante :

- OPAH-RU dont axe historique pour 759.000 euros en dépenses et 200.000 euros en recettes,
- Roulage / Pérochon pour 202.000 euros en dépenses,
- Entrées de ville : route de Coulonges/Nantes pour 50.000 euros en dépenses,
- Place du Donjon pour 400.000 euros en recettes,
- Vallée Guyot éco-quartier pour 100.000 euros en dépenses,
- Plan de relance habitat pour 200.000 euros en dépenses,
- PVR pour 500.000 euros en dépenses, et 886.000 euros en recettes.

Le cadre de vie se décline de la manière suivante :

- Coulée verte pour 20.000 euros en dépenses et 156.000 euros en recettes,
- Chemin du III<sup>ème</sup> millénaire pour 64.000 euros en dépenses,
- Marais de Galuchet pour 80.000 euros en dépenses,
- Maison de l'environnement pour 75.000 euros en dépenses,
- Cimetière Grand Croix pour 72.000 euros en dépenses,
- André Gide pour 220.000 euros en dépenses.

**RETOUR SOMMAIRE**Le patrimoine scolaire et autres se décompose de la façon suivante :

- Restructuration des restaurants scolaires pour 623.000 euros en dépenses et 200.000 euros en recettes,
- Accessibilité handicap groupes scolaires pour 340.000 euros en dépenses,
- Ferme de Chey pour 50.000 euros en dépenses,
- Construction salle des fêtes St Liguair pour 100.000 euros en dépenses.

Les équipements sportifs :

- Réfection des sols des salles de sports pour 398.000 euros en dépenses et 65.000 euros en recettes,
- Réhabilitation des vestiaires des stades pour 300.000 euros en dépenses et 130.000 euros en recettes,
- Eclairage des stades pour 350.000 euros en dépenses,
- Hippodrome pour 50.000 euros en dépenses,
- Centre équestre pour 237.000 euros en dépenses,
- Golf pour 24.000 euros en dépenses et 5.000 euros en recettes.

Les patrimoines administratifs et techniques :

- Hôtel de Ville : restructuration pour 650.000 euros en dépenses,
- Aménagement du Centre Technique Municipal pour 50.000 euros en dépenses.

La voirie :

- Rue de la levée de Sevreau pour 75.000 euros en dépenses,
- St Liguair Centre bourg pour 15.000 euros en dépenses,
- Rue de Cholette pour 385.000 euros en dépenses.

Les opérations annuelles d'investissement, pour 8,164 millions d'euros, se décomposent ainsi :

- Equipements des services pour 1,894 million d'euros, dont 140.000 euros pour l'Administration, 209.000 euros pour la Réglementation, 400.000 euros pour le matériel de transport, 885.000 euros pour l'informatique, et 260.000 euros pour les autres domaines.
- Réhabilitation du patrimoine pour 1,720 million d'euros, dont 701.000 euros pour les locaux scolaires, 252.000 euros pour les locaux associatifs, 203.000 euros pour la mise aux normes sécurité, 125.000 euros pour les locaux administratifs, 108.000 euros pour les édifices culturels, et 331.000 euros pour le domaine : Autres.
- Urbanisme, réserves foncières, pour 1,130 million d'euros.
- Voirie pour 1,688 million d'euros, dont 1,300 million d'euros pour la restructuration de voirie, 180.000 euros pour l'éclairage, 108.000 euros pour la signalisation, 100.000 euros pour la microsignalétique.
- Espaces verts pour 632.000 euros, pour les divers aménagements espaces verts et aires de jeux.
- Développement durable : l'Agenda 21 pour 248.000 euros.
- Affaires scolaires pour 172.000 euros.
- Sports : les équipements pour 60.000 euros.
- Subventions : le SDIS pour 410.000 euros, le Pact Arim pour 2.000 euros, le Pôle d'échange multimodal gare pour 10.000 euros.
- Crédits de quartier : restent à ventiler 196.000 euros, 311.000 euros déjà ventilés pour les bâtiments, 290.000 euros ventilés pour les espaces verts et 520.000 euros pour la voirie.

Les recettes d'investissement pour un total de 10,446 millions d'euros :

- Dotations (FCTVA, TLE...) pour 4,907 millions d'euros,
- Subventions pour 5,518 millions d'euros,
- Autres ressources pour 21.000 euros.

**RETOUR SOMMAIRE**Le financement complémentaire de la section d'investissement :

- Besoin de financement pour 24,328 millions d'euros,
- Financement disponible pour 10,438 millions d'euros,
- Emprunts pour 13,890 millions d'euros.

La répartition par domaines des dépenses d'investissement du budget principal soit 34,775 M€ :

- Développement urbain et environnement pour 18,469 millions d'euros, soit 53% du BP.
- Services Généraux pour 3,542 M€, soit 10% du BP.
- Sécurité pour 474.000 euros, soit 1% du BP.
- Enseignement pour 1,834 M€, soit 5% du BP.
- Culture pour 248.000 euros, soit 1% du BP.
- Sport et jeunesse pour 9,780 M€, soit 28% du BP.
- Logement pour 427.000 euros, soit 1% du BP.

Les Budgets Annexes :

- Crématorium : nous avons 400.000 euros en fonctionnement et 48.000 euros en investissement.
- Pompes funèbres : 49.000 euros en fonctionnement.
- Lotissements : pour 1.000 euros en fonctionnement et 1.000 euros en investissement. Les diverses opérations des lotissements devraient être clôturées en 2008.
- Foire exposition : 1,260 M€ en fonctionnement. La subvention du budget principal s'élève à 298.000 euros.
- Parc de NORON : 1,519 M€ en fonctionnement et 347.000 euros en investissement. Les investissements s'élèvent à 269.000 euros et le montant de la subvention d'équilibre du budget principal s'élève à 1,095M€.
- Agence Municipale de Médiation : 523.000 euros en fonctionnement et 1.000 euros en investissement. La subvention du budget principal qui assure l'équilibre de l'Agence Municipale de Médiation s'élève à 441.000 euros.

**Madame le Maire**

Merci Madame l'Adjointe, pour la présentation globale de ce budget. Je l'ai dit tout à l'heure, nous aurons besoin de recourir à un budget supplémentaire qui nous permettra d'aller plus dans le détail. Je pense que vous comprenez aisément pourquoi, je vous l'ai exposé.

**Jacqueline LEFEBVRE**

A la page 61 du budget primitif, je voudrais que vous m'expliquiez si ce sont des frais d'études, concernant le parking souterrain de la Brèche, qui sont engagés ici, pour 565.000 euros. Est-ce que cela concerne ce que vous avez dit en orientation budgétaire sur le projet de modification du parking souterrain ?

**Madame le Maire**

Pas encore, Madame.

**Jacqueline LEFEBVRE**

Ce n'est pas ça ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Non, ça c'est ce qui a été fait avant que nous soyons élus, c'est ce qui était prévu. Donc nous allons engager une réflexion juridique d'abord, pour savoir comment nous pourrions avancer pour diminuer le nombre de places de parking sur la Brèche, car nous n'avons pas besoin de toutes ces places, ce qui nous permettra de pouvoir investir dans d'autres domaines.

**Jacqueline LEFEBVRE**

Alors puisqu'on parle d'investissement et de budget, je souhaiterais au nom de mon groupe vous dire notre position sur les modifications concernant ce parking. La remise en question de la capacité d'accueil du parking souterrain par la suppression potentielle...il me semble ne pas me tromper, vous avez annoncé qu'il s'agirait de 400 places ?

**Madame le Maire**

Non, c'est 200 places, c'est ce que nous avons annoncé la semaine dernière.

**Jacqueline LEFEBVRE**

200 places. Cela nous amène à nous interroger sur un certain nombre de points. Parlons d'abord des pénalités consécutives à la remise en question du projet initial. La concession à la SOPAC a été actée en Conseil Municipal pour la réalisation d'un espace de 1.200 places. L'étude lancée depuis par l'organisme habilité devient donc caduque, il faudra en faire une autre. Cela implique un coût, vous en convenez, et risque de mettre en difficulté une SEM qui est un peu fragile et dont la Ville est l'actionnaire majoritaire. Si on ajoute la perte en terme d'exploitation, c'est-à-dire la diminution de places, on peut s'interroger sur ces pénalités consécutives. A moins que l'on envisage ou que vous souhaitiez la dissolution de la SOPAC qui libérerait la Ville de son engagement, ce sont des questions que nous nous posons par rapport à tout cela. Vous parliez du commerce en centre ville tout à l'heure, vous savez qu'il est en plus grande souffrance depuis le début des travaux, que leur ralentissement est évident puisqu'on repart à la case départ, je ne vais pas dire en ce qui concerne l'ensemble de la Brèche mais en ce qui concerne le parking, oui ! Cet évident ralentissement ne pourra qu'aggraver la perte d'activités alors que vous-même vous souhaitez, vous l'avez dit tout à l'heure dans votre exposé, défendre ce commerce local et le maintenir tant que possible. Une ville dont le cœur est un chantier qui se prolonge peut difficilement jouer la carte de l'attraction touristique si urgente pour la relance de notre économie locale. Là encore, la collectivité devra supporter un déficit de recettes en augmentation. Un grand parking en centre ville n'exclut nullement la réalisation de parkings de délestage, on en a souvent parlé en municipalité et nous en convenons. Il s'agit de complémentarité et non pas de les mettre en opposition. L'un est destiné à faciliter l'accès et les courses vers un quartier piétonnier très largement étendu notamment l'axe rues Ricard et Hugo, ainsi que vous semblez l'envisager et le réaliser rapidement, les autres bien sûr sont pertinents par un aménagement de dessertes et de rotation de navettes tant il est vrai que le souci écologique demeure nécessaire. Revenons à ces 1.200 places pour en souligner la pertinence compte tenu des activités autour de la place de la Brèche, les cafés, les restaurants et le cinéma, ce complexe CGR important qui manifestement attire de plus en plus de clients. Grâce au chantier déjà aboutit, Niort est en train de se réapproprier ce centre et qui plus est en soirée, et jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ça vit la nuit à la Brèche et c'est un phénomène nouveau. Et tout cela sans navette. Il convient d'éviter un accueil dissuasif par des difficultés de stationnement. A moins que vous ne pensiez à un service de bus nocturne mais quel coût en la matière ? Madame, je crois que ce serait regrettable de freiner cette dynamique à peine naissante. Et je me garderais aussi d'oublier la nécessité d'attirer de nouveaux habitants au sein d'un centre ville déshabité, et où les garages sont des denrées rares. Alors un parking de 1000 places risque fort d'être régulièrement complet. L'expérience du parking de l'espace niortais, acquise personnellement à l'occasion de mon activité en mairie, le démontre à l'envie. Initialement prévu pour une capacité d'accueil double, sa réduction a été sacrifiée sur l'hôtel de la réconciliation de la famille socialiste en 1995, vous siégez, moi aussi. Nous ne pouvons pas nous empêcher d'imaginer qu'à l'instar de 1995, une pression idéologique soit à l'origine de ce projet en réduction. Pour choisir l'exemple d'une ville voisine, la Rochelle, et la Rochelle construit, en plus de réalisations déjà connues et exemplaires, le parking Saint Nicolas au vieux port, tout près de l'hyper centre. Il est vrai que chaque ville possède ses spécificités.

**RETOUR SOMMAIRE**

Je me suis d'ailleurs étonnée que Monsieur Bonnot, lors de votre campagne, ait eu un avis aussi net sur la capacité du parking de la Brèche. Alors quand à la saga du parking Marcel Paul, on en parle depuis des années, depuis qu'il a été construit. Au-delà du constat d'échec, demeurent effectivement des moyens autoritaires pour amener les automobilistes à émigrer, ce qui pourrait justifier une réduction des places de parking sous la Brèche. Alors moi, je ne vois pas d'autres mesures qu'autoritaires après les papillons roses... orange, moi je les avais vus roses, que voulez-vous ! Voilà Madame, vous voudrez bien m'excuser d'avoir été longue sur le sujet, mais pour avoir, depuis des années, participé, avec vous d'ailleurs, à la réflexion sur les outils à mettre en place pour dynamiser notre ville, mon groupe ne peut que plaider pour le projet du parking en l'état. Il s'agit d'une nécessité, d'un investissement d'avenir qui doit générer des richesses, oui, pour mieux les partager. Je vous remercie.

**Madame le Maire**

Merci. Y a t'il d'autres interventions ?

**Dominique BOUTIN-GARCIA**

Lors du dernier Conseil Municipal vous évoquiez le contexte de la Ville de la Rochelle et de Poitiers, à la seule différence c'est que le complexe CGR se trouve à Buxerolles à Poitiers, et en ce qui concerne la Rochelle c'est au port des Minimes, alors que pour nous c'est en plein cœur de la Ville. Donc, c'est pour cela que je suis plutôt favorable à la construction d'un parking beaucoup plus grand que ce que vous souhaitez. En sachant que même si Surgères fait partie de la Charente Maritime, beaucoup de gens viennent au cinéma du CGR, Surgères - La Rochelle étant un peu plus long que Surgères - Niort.

**Guillaume JUIN**

Simplement une question, un petit détail sur le budget de fonctionnement. Je ne retrouve pas au niveau du budget de fonctionnement les subventions aux associations, je les retrouve dans le budget d'investissement sur 5 millions d'euros, alors c'est peut-être une question de présentation : je me rappelle que les années précédentes, sur le budget de fonctionnement global on était à 5,8 millions d'euros, alors ça serait utile d'avoir des comparaisons globales.

**Madame le Maire**

Je crois que c'est prévu mais la présentation n'est probablement pas la même que celle que vous aviez habituellement, mais il faudra vous habituer aux changements !

**Pilar BAUDIN**

Le montant des subventions aux associations est de 6 894 531 euros.

**Michel SURET-CANALE**

Je voudrais me permettre un petit propos d'humeur mais de bonne humeur, par rapport au budget. Maintenant, par rapport au problème du parking, nous n'allons pas revenir dessus, puisqu'on s'est largement expliqué pendant la campagne sur ce sujet, donc vous connaissez notre position. J'ajouterais éventuellement, puisque maintenant c'est vous qui avez les affaires en mains, qu'il serait quand même bon de voir si vous envisagez réellement de réduire le projet en terme de places de parking, quelle économie réelle cela peut apporter. Parce que l'économie réellement apportée ne justifiera peut-être pas de le faire, ou du moins cela est à étudier pour des tas de raisons compliquées mais il est possible que de réduire de 400 places n'apporte pas une économie aussi réelle que cela. Ce qui pourrait éventuellement amener des éléments de solutions.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Merci.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Je suis surprise quand même, je sais que c'est réparti différemment mais au niveau du développement touristique et de l'aménagement urbain, je trouve que ce n'est pas comme cela que l'on va dynamiser notre cœur de ville. Notamment pour le cœur historique, parce que je suis frappée quand je vais dans d'autres villes, de même importance, du soin qui est apporté autour des monuments qui sont emblématiques, et nous, nous en avons deux, le Donjon et l'Eglise de Notre Dame où vraiment l'environnement fait pitié, et je crois que vous êtes assez sensible à cela et d'accord, vous l'avez constaté lors d'une manifestation culturelle et avez été surprise de voir l'environnement arrière car c'est à l'abandon. Ce sont les deux monuments les plus visités, mais l'un est fermé et l'autre ne donne pas envie d'approcher. C'est dommage pour notre Ville, car elle mérite mieux. Alors, c'est bien de réaménager le site Erna Boinot, mais je crois qu'il ne faudrait pas ignorer le reste. Parce que les gens vont plus facilement se promener du côté du Donjon et de l'Eglise de Notre Dame que vers le port. Et cela me paraît indispensable.

**Jérôme BALOGE**

Moi je reviendrais, puisqu'on parle de patrimoine, sur mon étonnement pour connaître quelle est la raison des recettes tirées de la place du Donjon. Peut-être la vente des arbres ? On n'a pas d'explication particulière. Pour le reste et de façon plus sérieuse, vous allez tout à l'heure nous dire que les impôts ne vont pas augmenter, mais par rapide calcul et par une règle de trois, que pour ma part je sais faire, je m'aperçois que les emprunts vont augmenter de 10%, presque que 11%, et ce sont des impôts à venir pour tous les niortais. Il faut que les niortais et les niortaises le sachent, et j'aimerais que nos remarques sur le sujet soient bien inscrites au procès-verbal car nous tenons à prendre date sur ce sujet-là. Autre point, vous avez évoqué le cahier des charges de l'audit, qui était en effet dans votre campagne comme dans la nôtre, et je crois que c'est une bonne chose, quel est le calendrier de cet audit pour la rédaction et la remise de ce cahier des charges et le lancement de l'appel d'offres ? Quel est le calendrier que vous pouvez nous donner à ce jour ? Puisque maintenant quelques semaines ont passé et vous pouvez y voir peut-être plus clair. Voilà les différents points que je voulais évoquer avec vous et sur lesquels j'aimerais avoir vos réponses. Merci.

**Amaury BREUILLE**

Je voudrais répondre à l'intervention de Jacqueline LEFEBVRE en particulier sur le parking. Tout d'abord sur le parking que vous évoquez comme un parking de 1.200 places, je rappelle que la DSP n'est pas un parking de 1.200 places, mais bien un parking de 1.098 places. Pourquoi ? Déjà parce que le soumissionnaire, la SOPAC, avait répondu au plus bas du taquet que lui permettait le cahier des charges qui prévoyait 1.200 places plus ou moins 10%. Le soumissionnaire ayant un raisonnement économique de viabilité évidente a répondu au taquet le plus bas avec 1.098 places. Ensuite, nous n'avons pas avancé de jauge pour ce qui nous paraît devoir être fait pour le parking de la Brèche, tout simplement parce qu'il est trop tôt et qu'il convient d'étudier avec un peu d'attention cette question là et justement de ne pas jeter des chiffres à l'emporte pièce comme cela a pu être fait. Vous parlez ensuite de fragilisation de la SOPAC, de pénalité à intervenir, etc... Absolument pas, pourquoi ? Parce que nous travaillons dans le cadre de la DSP existante, c'est-à-dire que dans le cadre de la DSP nous avons, malgré tout, une certaine marge de manœuvre qui nous permet encore de faire varier le projet. Donc nous pouvons très bien intervenir sans incidence négative pour la SOPAC, sans pénalité non plus, ni pour la SOPAC ni pour la Ville. De même, lorsque vous parlez de votre préoccupation pour le centre ville et le commerce du centre ville, nous l'avons tout autant que vous. Nous travaillons justement à ce que les évolutions n'aient pas d'impact en terme de durée du chantier, en terme de ralentissement. Une chose est importante : c'est évident que plus le parking en ouvrage est grand, plus son emprise au sol est importante et donc plus les travaux seront soit gênants de façon très forte pendant un temps ramassé, soit gênants pendant beaucoup plus longtemps. Il est évident qu'en diminuant la jauge, on a la possibilité d'avoir un impact pour le centre ville qui est soit moins lourd, soit moins loin et donc qui évite de mettre en difficulté brutale les commerces du centre ville. Parce que je soulève le paradoxe qu'il y a à vouloir offrir à

terme une capacité de 1.200 places mais à obliger le commerce du centre ville pendant plusieurs années à fonctionner avec 500 ou 600 places seulement, ce qui serait délicat.

Dernier point, sur les différentes possibilités, ce que vous dites est vrai, nous avons la volonté de jouer sur tous les leviers pour irriguer, pour accéder au centre ville, aussi bien la voiture, mais comme vous le dites en exploitant mieux qu'ils ne sont aujourd'hui les parkings, comme le parking Marcel Paul, aussi bien les transports en communs, aussi bien les modes doux, sur lesquels ensemble nous avons un travail à réaliser. Et puis dernière chose, parce que j'entends jeter des chiffres dans un sens ou dans l'autre, je rappelle qu'il y a une seule étude technique chiffrée qui a été faite sur la jauge du parking, elle n'a pas été faite récemment, elle a été faite en 2006 par le cabinet « SARECO » et cette étude à l'époque présentait comme souhaitable une jauge de 700 places. Nous n'avons pas dit que nous voulions en venir à une jauge de 700 places justement, tout ce que nous savons aujourd'hui c'est que la vérité est quelque part entre cette jauge de 700 places et celle de 1.098 places telle qu'elle est contractualisée aujourd'hui dans le cadre de la DSP. Voilà, on a les deux bornes, maintenant, où se trouve le juste équilibre ? Eh bien je crois qu'il faut le regarder attentivement et avec tout le sérieux que peut nous apporter l'analyse technique, et de la SOPAC et d'autres analyses extérieures pour pouvoir réaliser un parking de la bonne dimension.

### **Jacqueline LEFEBVRE**

Je ne vous ai jamais entendu tenir ces propos-là dans la précédente mandature, avant que vous refusiez au dernier moment, par votre autre engagement, de voter ce parking.

### **Amaury BREUILLE**

Dois-je vous rappeler que vous m'avez entendu les tenir le jour où est passé justement l'acte qui prévoyait la construction de ce parking à savoir la DSP avec la SOPAC, le 20 décembre, si j'ai bonne mémoire.

### **Pascal DUFORESTEL**

J'allais dire : « du passé faisant table rase », mais ça risque de choquer quelques oreilles. Simplement, Monsieur Baloge, vous avez posé une question judicieuse par rapport à la place du Donjon, on n'a pas trouvé de trésor particulier, il s'agit de 400.000 euros environ qui sont liés aux études faites par la SOPAC, et la Ville a versé 700.000 euros il y a quelques années pour réaliser le parking du Donjon, près de 300.000 euros ont été dépensés en étude par rapport aux concours et aux jury et aux architectes qui ont travaillé et il reste 400.000 euros que la SOPAC va bien sûr rendre à la Ville comme il se doit. C'est Madame Lefebvre qui m'a plus étonné par son emballement, car vous allez vite, on n'a pas encore pris de décisions sur ce parking, et il convient de réfléchir ensemble. Nous avons dit, pendant la campagne, qu'il n'y aurait pas de dogmatisme sur ce parking de la Brèche, il n'y en a pas actuellement. Si vous pouvez nous amener des études chiffrées qui montrent l'opportunité de réaliser 1.200 places en centre ville, je suis preneur, mais pour l'instant dans les placards de l'Hôtel de Ville, je n'en ai pas trouvé. Concernant les autres aspects, nous souhaitons mener cette réflexion puis prendre les décisions qu'elle appellera, en prenant en compte un certain nombre de points qui sont cruciaux pour nous. Le premier, c'est le respect des délais : il ne s'agit pas d'allonger, bien sûr, le chantier de la Brèche. Avec la diminution du nombre de places, nous essaierons de maîtriser les délais voire de les raccourcir si cela est possible. Autre point : éviter, bien sûr, tout surcoût, que ce soit dans l'étude, dans le montage juridique de cette affaire, et bien entendu, dans les travaux mais il va de soi que réaliser un parking un peu en deçà va générer des économies. Dernier point : vous n'êtes peut-être pas sans savoir qu'aujourd'hui les études hydrogéologiques laissent planer quelques doutes sur l'opportunité de creuser trop profond sous la Brèche et qu'il convient là aussi de vérifier un certain nombre de choses avant de faire des erreurs qui pourraient avoir des conséquences graves dans les années à venir.

**Fédéric GIRAUD**

On a bien vu sur l'exposition du budget et que notre besoin de financement s'élevait à 24,3 millions d'euros avec une capacité d'autofinancement de 10 et un emprunt de 13,9 millions d'euros. Ceci est une vision à plat du seul exercice 2008. Ce sur quoi il est intéressant de s'arrêter pour définir la politique budgétaire, ce sont les grands projets pluriannuels qui sont nombreux. Pour le moment ils peuvent paraître indolores, budgétairement parlant, il faut pourtant compter avec la montée en puissance des besoins de financements des grands pôles que sont la Brèche, le Pôle Sport et l'ORU. La communication et la prise en compte des chiffres prévisionnels s'avèrent indispensables pour une vision non limitée à cet exercice 2008. Faute de quoi, des décisions à l'aveugle pourraient se révéler antinomiques avec des projets que la majorité élue a porté devant les Niortais et les Niortaises. La fuite en avant n'est pas possible, vous l'avez rappelé Madame le Maire. Il ne s'agit pas de stopper tous les projets déjà démarrés ou de faire fi des engagements pris par la majorité précédente. Mais il est important pour notre nouvelle majorité d'agir avec discernement dans la poursuite de ces projets en évitant par exemple toute orientation irrémédiablement budgétivore sans retour sur investissement social et l'intérêt général. Ainsi, jusqu'à preuve du contraire, le Pôle Sport avec l'hypothétique développement économique, n'est-il pas un leurre en terme d'emplois supplémentaires sur le bassin niortais ? Point d'interrogation ! Faut-il par exemple que nous ayons la communication des chiffres indiquant la part respective des constructions prévues, mais l'audit nous nous le dira. Comme nous l'avons dit, s'agissant de la Brèche, il faut réduire le nombre de places, mais il faut aussi s'interroger sur l'utilité de la poursuite de l'ORU. Les Niortaises et les Niortais nous ont donné leur confiance pour que le budget, notamment du CCAS qui est de l'ordre de 4 millions d'euros, ne soit augmenté pour pallier les effets dévastateurs de la politique de la droite gouvernementale et de ses alliés du MEDEF. Développer les activités périscolaires à l'ensemble des écoles publiques comme nous nous y étions engagés, pour cela le budget doit aussi être augmenté et il l'est. Augmenter la dotation de l'ESN pour le développement des activités des centres socioculturels dans les quartiers et la professionnalisation des personnels qui s'y rattachent est importante. Notre politique budgétaire 2008 doit porter cette empreinte résolument sociale. Les Niortais et les Niortaises ont été clairs, le bilan de la majorité sortante a été sévèrement condamné. Les Niortaises et les Niortais nous ont confié un vrai changement politique de la gestion municipale au profit de l'intérêt général, dans le domaine social, dans le domaine de la vie associative, culturelle et dans le domaine du logement. C'est pourquoi les communistes républicains voteront le budget primitif 2008. Merci.

**Jérôme BALOGÉ**

Cher collègue, vous n'êtes pas surpris, comme moi, par les faibles dépenses d'investissement en matière de logement ? 1% du budget d'investissement ! J'aurais aimé vous entendre davantage sur cette question sociale, qui me semble d'importance. Regardez le camembert, dans le budget qui nous est donné à la page 30, logement : 1% de dépenses sociales. Moi, je vous entends sur plein de sujets très généraux qui ont trait à la politique nationale, je respecte vos opinions, les miennes ne sont pas forcément celles-là exactement, mais je suis comme vous sensible aux questions sociales et je m'aperçois que la part consacrée en terme d'investissement aux questions de logement est très faible. Alors peut-être que mon innocence de jeune élu ne me permet pas de décrypter tous ces chiffres, je m'étonne, mais vous pas, me semble t-il.

**Madame le Maire**

Monsieur Baloge, si je peux vous répondre, juste sur cette question : nous ne sommes pas opérateurs en matière de logement social. Ce n'est pas nous qui construisons, c'est pour cela ! Vous apprendrez au fur et à mesure de votre mandat d'élu, mais je suis surprise que vous ne le sachiez pas , mais bon, vous allez apprendre.

**Sylvette RIMBAUD**

Pour ce qui est d'apprendre, j'essaie aussi, et donc dans les recettes de fonctionnement en impôts et taxes, le poste augmente de 1,2 million d'euros par rapport à 2007, les droits de stationnement font plus que doubler. Ils étaient de 44.000 euros en 2007, est-ce une nouvelle politique de transport de la Ville de Niort ? Et peut-on la décrire ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Amaury BREUILLE**

Sur cette question, c'est très simple : la convention qui lie la Ville à la SOPAC a changé puisque avant nous avions une convention d'affermage et depuis le troisième trimestre 2007, nous sommes passés sous une convention de prestation de service. C'est-à-dire que les recettes sont directement encaissées par la Ville qui ensuite reverse une rémunération à la SOPAC. Donc en fait, au lieu d'avoir une recette de l'ordre de 450.000 euros nous avons une recette de 900.000 euros mais sur laquelle il faut réduire des charges correspondant au reversé à la SOPAC. C'est une question d'écriture comptable.

**Madame le Maire**

Juste pour vous donner plus d'informations, c'est marginal certainement, mais vous le saurez : depuis 4 ou 5 ans, les recettes de contraventions ont largement diminué, pendant la campagne électorale elles ont été encore plus basses que d'habitude. Même si c'est marginal, ce n'est pas négligeable.

**Amaury BREUILLE**

Je souhaitais également intervenir sur le budget. Ce budget, cela a été dit, nous l'avons élaboré et adopté dans des délais extrêmement courts. Quelle a été notre approche ? La première des exigences a été de faire preuve de prudence, pour ne pas mettre en péril les finances municipales compte tenu des engagements lourds qui sont déjà pris. Il faut également dire que nous devons tous, aussi bien majorité qu'opposition, attendre les résultats de l'audit financier pour avoir une vision claire de la situation. Seconde ligne directrice : la volonté de mener les projets engagés mais avec mesure et modération, de réaliser ce qui est utile sans aller dans le superflu afin d'inscrire les projets dans des enveloppes qui soient raisonnables. Et c'est valable pour l'ensemble de nos projets. Enfin, nous avons évidemment la volonté de marquer le changement et si nous n'avons pu pour l'instant apporter que certaines inflexions, le budget supplémentaire nous permettra de mieux marquer les priorités et de semer les premières graines de notre programme. Dernier point sur le budget, qui n'est pas accessoire : je crois que nous devrions également travailler à ce que le budget, qui est un acte d'autorisation mais qui est aussi un acte de prévision, soit exécuté aussi fidèlement que possible. Il est évident que sur un exercice budgétaire, il y a toujours des aléas qui amènent à modifier le planning de tel ou tel projet, à faire évoluer les prévisions budgétaires, mais je crois que nous devons nous attacher à ce qu'en fin d'année, les comptes administratifs soient aussi proches que possible des budgets que nous votons. Les verts, bien évidemment, soutiennent ce budget primitif 2008.

**Michel SURET-CANALE**

Je vais juste apporter une précision par rapport à ce budget : si nous nous y retrouvons, c'est parce qu'il correspond d'assez près à ce qu'on attendait, éventuellement c'est ce qu'on aurait fait si on avait été à votre place. J'interviens par rapport à la remarque de Frédéric Giraud, on s'y retrouve donc quelque part, on ne va pas faire de l'opposition systématique, on ne va pas faire la grimace pour faire la grimace. Si j'interviens dans ce sens, c'est par rapport à l'intervention de Frédéric Giraud qui met en opposition ce budget prévisionnel par rapport à ce qui s'est passé précédemment, pour nous c'est une continuité. Pour nous, on est dans la continuité et c'est pour cela que ça nous convient.

**Marc THEBAULT**

Je crois qu'il est urgent que je donne la position très claire de notre groupe. Madame le Maire, vous avez dénoncé très sévèrement dans vos propos liminaires les errements de la majorité précédente en matière de grands projets. Ce n'est pas faute, nous même, tout au long de la mandature précédente d'avoir évoqué ces problématiques financières et d'avoir mis en perspective les budgets, comme le disait Monsieur Giraud, et non pas de les avoir regardés année par année. A cette époque-là, un certain nombre de personnes de votre nouvelle majorité étaient bien silencieux et je le regrette, je pense qu'ils auraient pu déjà, à ce moment, se préoccuper, en conseillers municipaux responsables, des dangers de dérives financières pour les municipalités futures. Alors, je constate que ce soir qu'il n'y a qu'un groupe d'opposition puisque mes collègues de l'équipe d'Alain Baudin viennent d'avalier la couleuvre avec beaucoup de facilité, c'est leur choix, je le constate.

## RETOUR SOMMAIRE

Sur la méthode de présentation, Madame le Maire, je constate aussi qu'il n'y a pas de rupture avec vos prédécesseurs puisqu'une fois de plus, nous avons été destinataires de ce document sur table au moment d'examiner le budget présenté par votre Adjointe. Vous savez bien que le document analytique est intéressant mais c'est quand même utile d'avoir une synthèse globale des grands engagements financiers, ça nous évite d'ailleurs un travail supplémentaire. Et puisque vous avez siégé dans d'autres assemblées, Madame le Maire, vous savez très bien que dans d'autres collectivités, on remet ces documents bien en amont afin de pouvoir faciliter le débat budgétaire. C'est vraiment un outil indispensable pour débattre en transparence. J'avais justement quelques interrogations et remarques à la lecture du document analytique. Chacun aura pu constater les baisses de recettes provenant de la CAN, en matière d'attribution de compensation et de dotation de solidarité communautaire, cela pose la question du contentieux qui nous oppose aujourd'hui, entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération, le fameux million ! Est-ce que ce fameux million va être sacrifié sur l'autel de l'amitié retrouvée entre le Président de la CAN et la première vice présidente, Maire de Niort, ou est-ce que ça sera le prix du troisième poste de vice président accordé à la Ville de Niort ? Pour notre part et plus sérieusement, je souhaite, avec mon groupe, que nous trouvions une solution gagnant - gagnant, il y a par exemple des équipements, comme la piscine de Pré Leroy, qui ont un besoin urgentissime de rénovation en profondeur, je pense que ça pourrait être une piste qui permettrait à la fois à la Ville et à la CAN de sortir de ce dossier très ennuyeux pour le bon fonctionnement futur des deux collectivités. Le recours à l'emprunt, vous savez que c'est un débat qui a lieu dans d'autres structures, je pense à la Région notamment, ça a fait l'objet d'un débat assez vif entre la Présidente de Région et son premier vice président, puisque bien entendu les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Et qui paye ses dettes s'enrichit ! Donc, je crois qu'il faut être extrêmement vigilant en matière d'emprunt parce que nous sommes tentés, vous êtes tentés d'emprunter au plus mauvais moment, et vous l'avez décrit sur le plan international, où les conditions financières sont de plus en plus tendues. Nous avons un redémarrage de l'inflation, nous avons des taux qui sont de plus en plus relevés, et je pense qu'il faut faire très attention pour jouer avec cet outil de l'emprunt. J'ai noté également que question énergie, questions eau, assainissement, carburant, vous avez nettement sous évalué ces postes de dépenses. J'ai noté cela sur le dossier général à la page 18. Je crois que malheureusement ce sont des postes qui, même avec une gestion très serrée, sont condamnés à évoluer et à augmenter compte tenu de la situation internationale. Alors ça a été rappelé lors du débat des orientations budgétaires, nous sommes dans un contexte particulier, vous venez de prendre les responsabilités de la municipalité, les délais sont très courts, vous découvrez les situations, donc ce n'est pas un véritable budget primitif et nous attendrons plutôt le budget supplémentaire qui nous est annoncé pour le mois de juin, si j'ai bien compris. C'est donc pour cela que n'apparaissent pas vos axes d'actions - c'est la seule explication que je vois - en matière de logement, en matière d'action économique, de patrimoine et un autre élément que nous partageons : la question du rayonnement de notre ville, ce qui me paraît important. Moi, j'ai le sentiment en matière de gestion tel que vous présentez les dossiers, que vous êtes en train de poursuivre, et c'est pour cela d'ailleurs que vous avez un satisfecit de vos prédécesseurs, la politique qui avait été engagée par l'équipe d'Alain Baudin sur la réduction des moyens affectés aux services, et ça c'est très préoccupant et c'est ce qu'on appelle au plan national une politique de rigueur qui ne dit pas son nom. Je crois que c'est assez préoccupant parce que plus vous réduisez les moyens affectés aux services, moins ils pourront être performants au service de l'intérêt général de nos concitoyens. Cela m'amène à l'organisation de l'administration : nous ne sommes pas favorables au système américain du « spoil system », c'est-à-dire que chaque majorité nouvelle installe son équipe administrative de fonctionnaires. Certes, vous avez toute latitude pour avoir un cabinet comme cela se fait dans toute collectivité et cela est parfaitement justifié. En revanche, concernant les fonctionnaires, ils ne doivent pas changer comme changent les majorités politiques, même s'il peut y avoir par moment certains transfuges. Personnellement, je suis attaché à la neutralité de l'administration. L'administration est au service des administrés, des citoyens, elle applique républicainement les décisions prises par le Conseil Municipal et par la municipalité. On doit donc faire confiance aux personnels. Et toute réorganisation des directions qui mettrait en cause des personnes ne me paraîtrait pas saine. D'ailleurs, pendant la campagne, vous avez dénoncé vous-même une formule qui a été assez peu reprise par la suite : le chantage à l'embauche. Donc je crois qu'il faut absolument laisser l'administration travailler dans la plus grande sérénité. En plus, si vous voulez vous séparer de fonctionnaires, vous savez très bien que cela nous conduit à des dérives financières puisque nous nous retrouvons avec des fonctionnaires sans postes, sans responsabilités mais néanmoins rémunérés et donc le surnombre peut être coûteux pour la collectivité. Je crois que ce n'est pas à la Ville de Niort de faire une politique de l'emploi de cette façon-là. Elle doit répondre au souci du meilleur rapport efficacité - coûts. En ce qui concerne les méthodes de travail, vous nous avez annoncé des changements, pour l'instant objectivement, moi, je ne vois rien venir. Je vous donne des exemples très simples, et c'est quand même dommageable de découvrir les délégations de vos adjoints dans la presse. Je pense que c'est de bonne information que d'informer au préalable ou au moins en même temps l'ensemble du conseil municipal. De la même façon, nous découvrons les vice-présidents niortais au sein de l'agglomération communautaire.

## **RETOUR SOMMAIRE**

Je pense que là aussi le conseil municipal aurait pu être informé dans la mesure où c'est l'ensemble du conseil municipal qui siège à l'agglomération et qui représente l'ensemble de la Ville. Donc, je crois que sur la méthode de travail, il y a encore une marge de progression assez importante pour tenir compte de la minorité. Je considère, depuis ce soir, qu'il n'y a plus qu'une seule minorité et une seule opposition niortaise, la nôtre. Nous n'avons pas de signe tangible, notamment en matière d'activité et de relance économique - le discours d'Amaury Breuillé sur le parking de la Brèche me laisse même assez perplexe parce que on est train de débattre maintenant, non pas sur 200 places mais moins de 100 places - tout ça n'est pas un bon signe envoyé à l'activité économique du centre ville. Je crois de la même façon que Monsieur Amaury Breuillé était le responsable du Pôle Sport dont j'ai entendu dire que c'était un leurre par un de ses collègues de la majorité, il va falloir que vous clarifiez vos positions et surtout que vous répondiez aux attentes des niortais. Donc pour l'ensemble de ces éléments, vous l'avez compris, nous voterons contre votre budget, Madame le Maire.

### **Amaury BREUILLE**

Une réponse très brève. D'abord je crois que je l'ai dit tout à l'heure, je regrette de ne pas avoir été entendu, mais concernant le parking de la Brèche, si on pouvait encore une fois éviter d'avancer des chiffres quels qu'ils soient alors que rien n'est arrêté, je crois que ça serait une bonne chose. Ensuite, ma perplexité répond à la vôtre cher collègue parce que vous dites que nous aurions dû faire preuve de plus de vigilance s'agissant des projets structurants, alors que vous-même avez été extrêmement vigilant, si j'ai bonne mémoire nous avons voté ensemble : et vous, et nous, s'agissant de la halle des sports, de l'ORU. Il n'y a qu'un seul projet que nous n'avons pas voté ensemble, c'était le parking de la Brèche puisqu'on le trouvait excessif dans sa jauge, et vous l'avez voté. Alors, en terme de vigilance sur les engagements financiers de la collectivité je m'en étonne.

### **Gérard ZABATTA**

Madame le Maire, mes chers collègues, le vote du budget dans une collectivité territoriale est l'élément moteur de la vie de la cité. Il détermine les choix pour l'année à venir mais il peut aussi permettre de se projeter sur l'avenir, d'innover et aussi d'anticiper et c'est là le propre d'une bonne gestion car je n'ai jamais cru, nous n'avons jamais cru à une gestion à court terme. Et si j'étais médisant, je dirais : une gestion au jour le jour. Le projet du budget primitif que nous ont présenté de concert, Madame le Maire et Madame l'Adjointe aux finances, ne déroge pas à cette règle. Même si la prise en considération des contraintes dont vous nous parliez dans votre intervention, Madame Gaillard, a pesé lourd dans l'élaboration de ce budget qu'il a fallu bâtir sans augmentation de la fiscalité, son adoption aujourd'hui, comme je le disais lors des orientations budgétaires a comme avantage de mettre immédiatement la nouvelle équipe devant ses responsabilités. Notre ambition est de faire pour la ville autre chose que de mener à leur terme des projets déjà lancés. Et il faudra, pour respecter nos engagements pris devant les Niortaises et les Niortais, en revoir certains à la baisse et, n'ayons pas peur de le dire, en supprimer d'autres, nous n'avons sur ce point-là aucun tabou. En effet, la situation financière actuelle de la Ville nous ne permettrait pas d'appliquer notre programme si nous ne faisons pas ces choix. Je comprends mieux maintenant les propos que tenait régulièrement votre prédécesseur, Madame le Maire, à savoir qu'en cas de victoire il ne pourrait pas faire grand-chose et je vois difficilement comment il aurait pu tenir sa promesse de ne pas augmenter la fiscalité en l'état actuel des choses. Nous avons, nous, comme préoccupation de nous réapproprier le quotidien des niortais. Nous avons fait de la solidarité la pierre angulaire de notre projet et nous voulons remettre du dynamisme, de l'innovation, de la transparence au cœur de l'action municipale afin que nos concitoyens se sentent en phase avec ce projet. Mais ce projet, n'a-t-il pas été conçu après qu'il ait été largement concerté. Il ne s'agissait pas là d'une concertation de façade. Et nous avons pendant toute la campagne annoncé la couleur. Faire ce que nous disons et dire ce que nous faisons, sera notre ligne de conduite pendant les six prochaines années. De plus, j'ai été surpris de lire, ce matin dans la presse, que le leader d'une de nos oppositions dans son appel à la vigilance s'interrogeait encore sur la capacité du parking de la Place de Brèche, comme une espèce d'obsession. Obsession partagée par Madame Lefebvre, et là où je partage vos propos Madame Lefebvre, c'est quand vous disiez que la Brèche revit. Oui, elle revit, oui il y a du monde sur la Brèche, mais avec un parking actuel avec une capacité de combien de places ? Alors, je vais vous le répéter mes chers collègues, nous n'avons pas l'intention de réaliser un parking souterrain d'une capacité de 1.200 places. Nous ne voulons plus que le tout voiture soit la seule politique de déplacement en centre ville. Nous souhaitons accompagner nos concitoyens vers une nouvelle démarche dans les modes de transports alternatifs à l'automobile et vous n'avez pas le monopole de l'inquiétude en ce qui concerne l'activité du commerce en centre ville. Nous avons fait pendant la campagne un certain nombre de propositions afin de le redynamiser.

**RETOUR SOMMAIRE**

Madame le Maire, mes chers collègues, vous me permettez pour conclure cette note un peu personnelle, je disais lors des orientations budgétaires que j'espérais que l'audit que nous allons réaliser ne révélerait pas de mauvaises surprises, j'ai bien peur que nous n'ayons pas besoin d'attendre ses conclusions pour constater que la situation financière de Niort est plus critique que celle qu'on a bien voulu nous dépeindre toutes ces années. J'ai le sentiment, mais ça engage que moi, et je n'ai malheureusement pas de preuves pour l'étayer, que toute la vérité n'a pas été dite, et j'ai l'amère impression d'avoir été trompé sous l'ancienne mandature.

**Jérôme BALOGÉ**

Mais où étiez-vous ?

**Madame le Maire**

S'il vous plaît, veuillez laisser Monsieur Zabatta terminer.

**Gérard ZABATTA**

Je le disais donc et je le redis, j'ai l'amère impression d'avoir été trompé sous l'ancienne mandature. Le budget qui vient de nous être présenté est ce que j'appellerais un budget d'attente. Un budget d'attente du résultat de l'audit. Un budget d'attente du budget supplémentaire qui l'affinera ces prochains mois. Le groupe socialiste, Madame le Maire, votera ce budget. Je vous remercie.

**Madame le Maire**

Je vous remercie tous des participations, des interventions que vous avez tenu à faire pour l'étude de ce budget. Je le répète, je crois que certaines ou certains m'ont probablement mal entendue et je le comprends. Je crois cependant avoir été assez claire dans ma présentation en disant que nous aurions un budget supplémentaire qui serait présenté en même temps ou avec le compte administratif 2007 et que les ajustements indispensables que nous souhaitons, seront développés à ce moment-là. Il est évident qu'en l'espace de 8 à 15 jours, il est difficile, sans avoir le résultat du compte administratif, de pouvoir monter un budget comme vous l'auriez peut-être fait dans une autre situation. Je voudrais dire aussi, pour mettre un peu d'humour : c'est vrai que j'aurais pu, Monsieur Thébaud, dire : aujourd'hui, je déconstruis la salle de sports au prix de la ferraille, je déconstruis les émergences de la Brèche ; on aurait fait certainement beaucoup d'affaires mais je ne l'ai pas fait. Parce que ce n'est pas comme ça que l'on gère une ville, et ce n'est pas comme cela que l'on développe une ville. Par contre, je l'ai annoncé très clairement, au budget supplémentaire, nous présenterons une requalification d'un certain nombre de projets avec certains qui s'arrêteront, d'autres qui continueront sous une autre forme que ce que nous avons aujourd'hui comme héritage. Est-ce clair ? Est-ce que tout le monde a bien compris ? Car si nous voulons investir pour aller effectivement dans le sens que vous souhaitez, pour redynamiser le centre ville et les commerces, ce n'est pas obligatoirement 1.200 places de parking et plus qu'il nous faut, c'est pouvoir entrer dans le vif du sujet, pouvoir investir peut-être en préemptant des locaux à caractère commercial en les achetant pour faire baisser le prix, c'est en permettant, Madame Beauvais, de pouvoir faire venir un certain nombre de personnes autour du Donjon, mais c'est vrai que si les gens ne peuvent pas faire 50 mètres à pied pour aller faire leur marché, et doivent se garer dans le Donjon ! Dans le Donjon, j'ai bien dit ! Et bien, moi, je ne suis pas d'accord avec ça. Et donc, vous savez quand même que Niort est la ville de France qui présente une offre de parking la plus importante dans sa strate ! Je crois que cette réflexion doit aller effectivement avec l'étude des modes de déplacements, ce qui n'a jamais été fait depuis 15 ans à Niort. Jamais je n'ai vu une municipalité depuis 1989 s'intéresser aux modes de déplacements dans la ville, il est peut-être temps d'y penser et c'est ce que nous voulons faire et c'est avec cela que nous réussirons certainement à avancer dans un certain nombre de domaines. Concernant les méthodes, Monsieur Thébaud, c'est vrai que vous avez eu ce document, aujourd'hui, sur votre bureau, et je le regrette comme vous. Mais vous conviendrez comme moi qu'il est extrêmement difficile de faire un budget aussi rapidement et en plus de vous envoyer les documents un mois et demi avant. Donc nous l'avons fait, vous avez dû recevoir les autres éléments dans les temps impartis, ce ne sont que des grosses masses que vous avez-là et donc la compréhension de ce document est certainement beaucoup plus facile pour vous que les documents que vous avez reçu il y a 5 jours, du moins je l'espère. Vous verrez qu'au moment du budget supplémentaire, nous commencerons à présenter nos vrais choix, nous ne pouvons pas aujourd'hui emprunter pour réaliser des choses qui n'ont qu'un intérêt relatif pour la totalité des niortais. Je suis

sûre que vous serez les premiers à venir me voir pour me dire : mais comment ? On s'était engagé à faire tel équipement dans tel quartier ! Pourquoi ne peut-on pas le faire ? Nous nous étions engagés à pouvoir répondre à un certain nombre de demandes, et pourquoi ne le faisons nous pas ! C'est parce que nous voulons répondre aux demandes qui nous sont faites non seulement dans les quartiers mais aussi aux demandes qui visent à faire de notre ville, une ville attractive, une ville où on a envie de venir, une ville qui soit solidaire. C'est bien l'esprit du budget que je vous présente aujourd'hui, et qui sera complété dans quelques semaines par un budget supplémentaire. Concernant l'audit, je vous propose aujourd'hui, Mesdames et Messieurs de l'opposition, de me donner les noms de conseillers pour que nous puissions travailler ensemble et - je ne peux pas vous donner de date aujourd'hui puisqu'il faut quand même que l'on agisse dans les règles, il faut passer un MAPA, un marché - dès que cela sera fait, nous prendrons contact avec les deux personnes pour lesquelles vous nous aurez donné les noms pour les intégrer dans cette réflexion. Et donc nous ferons évidemment le maximum pour que cet audit soit présenté assez rapidement en incluant d'ailleurs un certain nombre de problèmes, comme vous l'avez dit Monsieur Thébault, liés à la Communauté d'Agglomération et aux solutions que nous devons apporter aux litiges qui opposent la Ville et la Communauté d'Agglomération. Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui, et sachez que nous ne sommes pas aujourd'hui dans la continuité de ce qui se faisait auparavant, nous avons commencé très sérieusement à infléchir un certain nombre d'orientations et vous aurez la suite au budget supplémentaire.

PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080128

**DIRECTION DES FINANCES****EXERCICE 2008 : IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION  
DES TAUX D'IMPOSITION**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal est compétent pour fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux de taxe professionnelle étant décidé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les taux des 3 impôts directs locaux pour 2007 étaient les suivants :

- pour la taxe d'habitation : 20,34 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,05 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,66 %

Selon notre volonté politique, l'équilibre du budget primitif 2008, soumis au Conseil Municipal de ce jour est assuré par un produit fiscal qui ne nécessite pas de variation des taux d'imposition.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- reconduire les taux d'imposition 2007 et donc de fixer les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

- pour la taxe d'habitation : 20,34 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,05 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,66 %

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Pilar BAUDIN**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080129

**SECRETARIAT GENERAL****MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAN**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le nombre de membres du Conseil de Communauté est actuellement fixé à 99 et établi sur la base de la population INSEE de 1999 en fonction des règles suivantes :

- un délégué d'office par commune,
- un délégué par tranche de 1400 habitants,
- un délégué pour une seule tranche de 2000 à 4000 habitants,
- un délégué pour une seule tranche au-delà de 4000 habitants.

Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de réactualiser le nombre de délégués communautaires et de s'appuyer sur les derniers chiffres officiels, qui sont les chiffres INSEE de 1999 actualisés par les recensements complémentaires effectués dans les communes et authentifiés par décret.

Depuis 1999, 13 communes ont connu un recensement complémentaire. Trois communes voient leur nombre de délégués communautaires évoluer :

- Aiffres passe de 6 à 7 délégués,
- Villiers-en-Plaine passe de 1 à 2 délégués,
- Vouillé passe de 3 à 4 délégués.

Le nombre de délégués suppléants de ces communes subit les mêmes modifications.

Le nombre total de délégués au sein du Conseil de Communauté passe donc de 99 à 102 (voir tableau ci-annexé).

Ce changement entraîne une modification des statuts de la CAN selon la procédure prévue par l'article L.5211-20 du CGCT.

Il ressort de la jurisprudence du Conseil d'Etat qu'il ne ressort d'aucune disposition législative ou réglementaire que le nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté doive figurer dans les statuts dès lors que le mode de répartition permet de déterminer ce nombre.

Ainsi, dans un souci de sécurité juridique et de clarification, il est proposé de supprimer, à l'article 4 des statuts, la référence au nombre de 99 sièges (les modifications figurent en gras dans les statuts modifiés joints en annexe).

Cette suppression facilitera la mise en œuvre prochaine du recensement rénové et l'actualisation annuelle des chiffres de la population.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la modification du nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté, passant de 99 à 102.
- Approuver la modification de l'article 4 des statuts de la CAN consistant dans la suppression de la référence au nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL

## REPRESENTATIVITE PAR COMMUNE

Communes	Population INSEE 1999 Population INSEE 99 avec Recensements Complémentaires	Nombre de siège				
		D'office	tranches de 1400 + début de tranche	2000 à 4000	à partir de 4001	Total des sièges
AIFFRES	4748	1	3	1	1	6
	5603	1	4	1	1	7
AMURE	328	1	0	0	0	1
	412	1	0	0	0	1
ARCAIS	586	1	0	0	0	1
	/					/
BESSINES	1401	1	1	0	0	2
	1676	1	1	0	0	2
BOURDET (LE)	376	1	0	0	0	1
	/					/
CHAURAY	4983	1	3	1	1	6
	/					/
COULON	2174	1	1	1	0	3
	/					/
ECHIRE	2999	1	2	1	0	4
	3496	1	2	1	0	4
EPANNES	730	1	0	0	0	1
	/					/
FRONTENAY R R	2714	1	1	1	0	3
	/					/
MAGNE	2933	1	2	1	0	4
	/					/
MAUZE S LE MIGNON	2442	1	1	1	0	3
	/					/
NIORT	59346	1	42	1	1	45
	/					/
PRIAIRE	127	1	0	0	0	1
	/					/
PRIN-DEYRANCON	464	1	0	0	0	1
	555	1	0	0	0	1
ROCHENARD (LA)	436	1	0	0	0	1
	/					/
ST GELAIS	1507	1	1	0	0	2

	1800	1	1	0	0	2
<b>ST GEORGES DE REX</b>	380	1	0	0	0	1
	/					/
<b>ST HILAIRE LA PALUD</b>	1362	1	0	0	0	1
	/					/
<b>ST MAXIRE</b>	1156	1	0	0	0	1
	/					/
<b>ST REMY</b>	846	1	0	0	0	1
	1020	1	0	0	0	1
<b>SANSAIS</b>	678	1	0	0	0	1
	753	1	0	0	0	1
<b>SCIECQ</b>	481	1	0	0	0	1
	575	1	0	0	0	1
<b>THORIGNY S/ LE MIGNON</b>	60	1	0	0	0	1
	/					/
<b>USSEAU</b>	694	1	0	0	0	1
	811	1	0	0	0	1
<b>VALLANS</b>	587	1	0	0	0	1
	708	1	0	0	0	1
<b>VANNEAU-IRLEAU (LE)</b>	796	1	0	0	0	1
	/					/
<b>VILLIERS EN PLAINE</b>	1324	1	0	0	0	1
	1540	1	1	0	0	2
<b>VOUILLE</b>	2771	1	1	1	0	3
	3239	1	2	1	0	4

L'ancien calcul du nombre de délégué par commune était basé sur la population INSEE 1999. Jusqu'en 2008 inclus, ce sont les populations légales issues du recensement 1999 actualisées par les recensements complémentaires qu'il faut prendre en compte pour le calcul du nombre de délégués communautaires. Ces derniers chiffres étant les seuls à avoir une valeur juridique.

13 communes ont procédé à des recensements complémentaires depuis 1999.

<b>Total recensement INSEE</b>	<b>99</b>
<b>Total 1999 + Recensements Complémentaires</b>	<b>102</b>

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

### STATUTS

Article 1<sup>er</sup> : Il est constitué entre les communes d'AIFFRES, AMURE, ARCAIS, BESSINES, CHAURAY, COULON, ECHIRE, EPANNES, FRONTENAY ROHAN ROHAN, LA ROCHENARD, LE BOURDET, LE VANNEAU-IRLEAU, MAGNE, MAUZE SUR LE MIGNON, NIORT, PRAIRE, PRIN DEYRANCON, SANSAIS, SCIECQ, ST GELAIS, ST GEORGES DE REX, ST HILAIRE LA PALUD, ST MAXIRE, ST REMY, THORIGNY, USSEAU, VALLANS, VILLIERS EN PLAINE et VOUILLE, une communauté d'agglomération qui prend la dénomination de "Communauté d'Agglomération de Niort".

Article 2 : Le siège de la communauté d'agglomération est fixé au 28 rue Blaise Pascal - 79000 Niort.

Article 3 : La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- 1°) En matière de développement économique :
  - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
  - Actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- 2°) En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
  - schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
  - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
  - Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;
- 3°) En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :
  - Programme local de l'habitat ;
  - Politique du logement d'intérêt communautaire ;
  - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
  - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
  - Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
  - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- 4°) En matière de politique de la ville dans la communauté :
  - Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
  - Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

La communauté d'agglomération exerce en outre aux lieu et place des communes membres les compétences optionnelles suivantes :

- 1°) Assainissement
- 2°) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- 3°) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
  - \* Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores.
  - \* Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

La communauté d'agglomération exerce en outre aux lieu et place des communes membres les compétences facultatives suivantes :

- 1°) Aménagement, gestion, entretien et mise en valeur du patrimoine d'intérêt communautaire.
- 2°) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- 3°) Participations financières à la réalisation de voiries nationales et départementales présentant un intérêt pour la communauté d'agglomération de Niort.
- 4°) Enseignement supérieur, formations supérieures, recherche

- \* Actions et financements liés au développement et au fonctionnement de ces enseignements
- \* Apport de terrain, participations conventionnelles aux dépenses liées à l'implantation et au développement de l'enseignement supérieur
- \* Gestion des équipements communautaires affectés à l'enseignement supérieur

5°) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements socio-culturels d'intérêt communautaire.

6°) création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage d'intérêt communautaire, en particulier les trois aires existantes de Noron et de La Mineraie, à Niort ainsi que l'aire d'Echiré, ou leur équivalent si ces aires venaient à être déplacées.

Etudes préalables à l'élaboration d'un schéma communautaire d'accueil des gens du voyage.

Création, aménagement et gestion de l'aire de grand passage de Niort

Dans la limite de ses compétences, la communauté d'agglomération pourra exercer, à la demande d'une ou plusieurs communes membres, de communes extérieures ou d'établissements publics, toutes études, missions et prestations.

**Article 4 : Le Conseil Communautaire comprend des délégués titulaires désignés par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions suivantes :**

- un délégué titulaire et un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 1400 habitants ou début de tranche au-delà de 1400 habitants,
- un délégué titulaire supplémentaire pour une seule tranche de 2000 à 4000 habitants,
- un délégué supplémentaire pour une seule tranche au-delà de 4000 habitants.

Les conseils municipaux des communes autres que celle de Niort désignent en outre un nombre de délégués suppléants égal au nombre de délégués titulaires auxquels les communes ont droit en fonction des dispositions ci-dessus et comme indiqué dans le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Article 5 : Le bureau comporte au moins un représentant de chaque commune adhérente à la communauté d'agglomération.

Article 6 : Les fonctions de receveur de la communauté d'agglomération de Niort sont exercées par le Trésorier de Niort-Sèvre.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 JANVIER 2008

ADMINISTRATION GENERALE –  
EFFECTIF DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA CAN –  
MODIFICATION DU NOMBRE DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION DES  
STATUTS DE LA CAN

### **Sans Incidence Financière**

Monsieur **Alain MATHIEU**, Président, expose,

*Monsieur Pierre JULAN, étant le membre de la Direction Générale chargé de suivre ce dossier,*

Après examen par le Bureau,

Vu les Articles L 5216-3, L 5211-20-1 et L 5211-5 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'Article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération de Niort,

Le nombre de délégués communautaires est actuellement fixé à 99 et est établi sur la base de la population INSEE de 1999 en fonction des règles suivantes :

- Un délégué d'office par Communes
- Un délégué par tranche de 1400 habitants
- Un délégué pour une seule tranche de 2000 à 4000 habitants
- Un délégué pour une seule tranche au-delà de 4000 habitants

Une Commune ne peut avoir plus de 50 % des sièges.

Dans l'objectif du déroulement des prochaines élections de 2008, il est nécessaire de réactualiser le nombre de délégués communautaires et de s'appuyer sur les derniers chiffres officiels.

Ces derniers chiffres officiels sont les chiffres INSEE de 1999 actualisés par les recensements complémentaires qui ont eu lieu dans les communes et authentifiés par décret.

(Les chiffres issus du dernier système de Recensement Rénové mis en place par l'INSEE depuis 2004 n'étant que des estimations qui n'auront une valeur juridique qu'à partir de 2009).

Depuis 1999, 13 communes ont procédé à un recensement complémentaire. Trois communes voient leur nombre de délégués communautaires évoluer :

- Aiffres passe de 6 à 7 Délégués Communautaires
- Villiers en Plaine passe de 1 à 2 Délégués Communautaires
- Vouillé passe de 3 à 4 Délégués Communautaires

Le nombre de Délégués Suppléants de ces communes subit les mêmes modifications.

Le nombre total de délégués au sein du Conseil de Communauté passe donc de 99 à 102.  
(Cf le tableau joint).

Ce changement entraîne une modification des statuts de la CAN selon les modalités de l'article L 5211-20 du CGCT.

Comme le rappelle le Conseil d'Etat dans un arrêt du 10 octobre 2003, Commune des Angles, il ne ressort d'aucune disposition législative et réglementaire que le nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté doit figurer dans les statuts dès lors que le mode de répartition permet de déterminer ce nombre.

Ainsi, dans un souci de sécurité juridique et de clarification, il est proposé de supprimer la référence, dans les statuts à l'article 4, au nombre de 99 sièges qui y figure.(Cf les statuts modifiés joints en annexe, les modifications figurent en gras).

Cette suppression facilitera la mise en œuvre prochaine du Recensement Rénové et l'actualisation annuelle des chiffres de la population.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Autoriser la modification du nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté en le passant de 99 à 102,
- Autoriser la modification des statuts de la CAN à l'Article 4 en supprimant la référence au nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

**Le Président,**

**Alain MATHIEU**

PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080130

**SECRETARIAT GENERAL****DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET MÉDICO-  
SOCIAUX - INSTITUT EDUCATIF DÉPARTEMENTAL**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les articles R315-6 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Lors de la séance du 31 mars dernier, le Conseil Municipal a désigné trois représentants élus pour siéger au conseil d'administration de l'Institut Educatif Départemental de Niort Saint-Liguairé.

Cet établissement étant, d'une part, rattaché à la collectivité départementale et, d'autre part, non financé par celle-ci, il en résulte que la Ville de Niort doit disposer de deux représentants à son conseil d'administration.

Il convient en conséquence de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Ville de Niort :

- un premier représentant de la Ville de Niort en sa qualité de commune d'implantation, en application du 2° de l'article R 315-6 du code de l'action sociale et des familles
- un second représentant de la Ville de Niort en sa qualité de commune d'implantation, en remplacement d'un représentant du Département, celui-ci n'assurant pas la prise en charge des personnes accueillies, en application du 3° de l'article R 315-6 du même code

En vertu de l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles, les deux représentants de la commune sont élus par le conseil municipal au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner deux conseillers municipaux pour siéger au conseil d'administration de l'Institut Educatif Départemental de Niort Saint-Liguairé.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 31

Ont été désignés :

- Anne LABBE
- Patrick DELAUNAY

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080131

**SECRETARIAT GENERAL****DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET MÉDICO  
SOCIAUX - MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE NIORT  
DU FIEF JOLY**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les articles R.315-6 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Lors la séance du 31 mars dernier, le Conseil Municipal a désigné les trois représentants élus de la collectivité territoriale de rattachement pour siéger au conseil d'administration de la Maison d'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly.

Il convient aujourd'hui de désigner trois représentants supplémentaires en lieu et place du Département, ce dernier ne participant pas aux frais de prise en charge des personnes accueillies dans l'établissement.

Ces représentants sont élus par le Conseil Municipal à scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second.

Il peut être procédé à l'élection, de représentants n'ayant pas le statut d' élu, dans les conditions mentionnées à l'article R.315-11 du code de l'action sociale et des familles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Elire trois représentants au conseil d'administration de la Maison d'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly, qui siègeront aux côtés des représentants désignés par délibération du 31 mars 2008.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 41

Ont été déclarés élus :

- Annick DEFAYE
- Julie BIRET
- Jérôme BALOGE

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080132

**SECRETARIAT GENERAL****DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'OPAC -  
RÉÉLECTION**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.5211-7 et L.5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'élection en date du 31 mars 2008 ;

Considérant qu'il convient de réélire les 10 représentants de la commune de Niort ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner 10 représentants de la commune au sein du conseil syndical. Les membres sont désignés par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 42  
Majorité : 21

Ont été déclarés élus (Liste 1) :

- Geneviève GAILLARD
- Josiane METAYER
- Bernard JOURDAIN
- Annick DEFAYE
- Jean-Claude SUREAU
- Frédéric GIRAUD
- Christian RIBBES
- Pilar BAUDIN
- Bernard BARE
- Michel SURET-CANALE

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Elisabeth BEAUVAIS**

Comme il y a une récréation, je voudrais vous faire part d'un ressenti. Je trouve que quand on démarre une mandature et qu'on a un poste d'Adjoint, on peut toujours avoir un empêchement de dernière minute, mais je trouve que deux fois de suite sur des postes aussi importants, lorsqu'on n'est pas présent, on pourrait donner l'indemnité au prorata de sa présence au CCAS. Nous avons toujours des impératifs, parfois désagréables ou douloureux, mais c'est les vacances, c'est ceci, c'est cela, et je trouve cela anormal et dommage lorsqu'on démarre une mandature, et quand on apprend ses fonctions, de ne pas être auprès de vous. Voilà, je vous ai dit mon ressenti, car je ne trouve pas cela normal.

**Madame le Maire**

Merci Madame.

PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080133

**SECRETARIAT GENERAL****COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS  
LOCAUX - COMPOSITION**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

L'article L. 1413-1 du CGCT prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission examine chaque année, sur le rapport de son président :

- le rapport établi par les délégués de service public
- les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets ménagers
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

En outre, elle est consultée pour avis sur :

- tout projet de DSP
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière

Comme toutes les commissions, cette commission consultative spécifique doit être renouvelée à la suite des élections municipales. Elle comprend, sous la présidence du Maire, des membres du Conseil Municipal élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé de fixer dès aujourd'hui la composition de cette commission et de désigner les membres élus de cette commission. Les membres non élus seront nommés ultérieurement.

Il est proposé que la Commission Consultative des Services Publics Locaux soit composée, outre le Maire, Président, de 10 représentants membres du Conseil Municipal et de 10 représentants d'associations locales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, présidée par le Maire ou son représentant, à 10 représentants membres du Conseil Municipal et de 10 représentants d'associations locales.
- Il est procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Les 10 membres du Conseil Municipal ont été élus. Il s'agit de :

- Jacques TAPIN
- Nathalie SEGUIN
- Amaury BREUILLE
- Josiane METAYER
- Delphine RENAUD-PAGE
- Frédéric GIRAUD
- Nicolas MARJAULT
- Chantal BARRE
- Marc THEBAULT
- Michel SURET-CANALE

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080134

**SECRETARIAT GENERAL****DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS -  
COMITÉ DE PILOTAGE 'CENTRE-VILLE'**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Lors de sa séance du 23 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres et l'association des commerçants « Les Vitrites de Niort » afin, notamment, de créer une instance indépendante dénommée Comité de Pilotage.

L'objet de ce comité est d'envisager une dynamisation collective du centre-ville à l'image de l'animation d'un centre commercial, et de s'adjoindre, pour coordonner les actions des parties, d'un animateur « gestionnaire de centre-ville ».

Conformément à cette convention le comité de pilotage se compose de :

**- membres permanents avec pouvoir :**

- 2 représentants de la CCI des Deux-Sèvres
- 1 représentant de l'association « Les Vitrites de Niort »
- 3 représentants de la Ville de Niort

**- membres permanents consultatifs :**

- 2 représentants de la CCI des Deux-Sèvres
- 1 représentant de la Ville de Niort

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner les 3 représentants en tant que membre permanent avec pouvoir et 1 membre permanent consultatif pour représenter la Ville de Niort au comité de pilotage « centre-ville ».

Il est procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

**Ont été désignés élus :**

Jean-Claude SUREAU  
Amaury BREUILLE  
Frank MICHEL

**Suppléant :**

Michel GENDREAU

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080135

**PATRIMOINE BATI ET MOYENS****REQUALIFICATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES :  
SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT HQ 79 DU  
25 FÉVRIER 2004 AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'opération de requalification des restaurants scolaires fait l'objet d'un contrat de partenariat avec le Conseil Général des Deux Sèvres dénommé contrat HQ 79, par lequel nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures qualitatives, ce qui ouvre droit à un cofinancement du projet par l'assemblée départementale.

La requalification du restaurant scolaire Pérochon a été réalisée en 2005 de cette façon et celle du restaurant scolaire de l'école Jean Jaurès a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé le 21 décembre 2006.

Le groupe scolaire Louis Aragon a été la 3<sup>ème</sup> opération du contrat HQ 79 à être mise en œuvre et a donc fait l'objet d'un avenant n° 2 signé le 29 novembre 2007.

Le restaurant du groupe scolaire Jean Zay a fait l'objet de nouvelles réflexions sur l'organisation de la restauration scolaire à la Ville de Niort débouchant sur la décision suivante : démolition et reconstruction du restaurant. Ce groupe scolaire est la 4<sup>ème</sup> opération à être mise en œuvre et doit faire l'objet de l'avenant n° 3.

La part de subvention HQ 79 affectée à ce projet s'élève à 85 388,51 €.

La recette sera imputée au chapitre 21003001 – sous fonction 2511 – compte 1323.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 3 au contrat HQ 79 passé avec le Conseil Général pour la requalification des restaurants scolaires.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

Proxima 79

Ville de Niort – Requalification des restaurants scolaires

**AVENANT N° 3 AU CONTRAT HAUTE QUALITE DEUX-SEVRES (HQ 79)  
DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES  
DE LA VILLE DE NIORT**

Année : 2008 - N° ordre : ACP 9336-2

**ENTRE**

Le Département des Deux-Sèvres, représenté par M. Jean-Marie MORISSET, Président du Conseil général, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 14 janvier 2008, ayant élu domicile en l'hôtel du Département, rue de l'Abreuvoir – 79021 NIORT cedex,

d'une part,

**ET**

La Commune de Niort, représentée par M. Alain BAUDIN, Maire, ayant élu domicile à l'hôtel de Ville, Place Martin Bastard – BP 516 – 79022 NIORT,

d'autre part.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1 ;

**Vu** la délibération n° 22 du 18 mai 2001 par laquelle le Conseil général a adopté le dispositif de partenariat Conseil général et territoires des Deux-Sèvres, Proxima 79, pour la période 2001-2006 ;

**Vu** la délibération n° 5 du 18 mars 2002 par laquelle le Conseil général a adopté le document-cadre et le règlement du programme HQ 79 ;

**Vu** la délibération n° 24a du 5 décembre 2003 par laquelle la Commission permanente a approuvé le contrat HQ79 de la Ville de Niort, pour son projet de requalification des restaurants scolaires, et attribué une subvention pour l'ensemble du projet de 548 800 € ;

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2004 par laquelle le Conseil général a délégué l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente ;

**Vu** la délibération n° 39 du 7 juillet 2006 par laquelle la Commission permanente a approuvé la prolongation du dispositif et les règlements des aides correspondantes jusqu'au 31 décembre 2007 ;

**Vu** la délibération n° 42 du 22 octobre 2007 par laquelle la Commission permanente a approuvé pour certains dossiers, la prolongation du délai de réception au 31 décembre 2007 pour des demandes au titre du dispositif Proxima 2001-2007 qui pourront être présentés en Commission permanente, en 2008 ;

**Vu** le contrat HQ 79 pour la requalification des restaurants scolaires de la Commune de Niort, signé le 25 février 2004 et ses avenants n°s 1 et 2 ;

Proxima 79

Ville de Niort – Requalification des restaurants scolaires

**Considérant** que le projet de la Commune de Niort est constitué de plusieurs opérations distinctes relatives à la requalification de restaurants scolaires ; qu'il convient, par avenant, de modifier et de préciser le contrat HQ 79 initial afin d'intégrer, pour chaque opération, les mesures retenues et le plan de financement correspondants ;

### IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

#### Article 1 : objet

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat HQ 79 relatif à la requalification des restaurants scolaires, signé le 25 février 2004, entre le Département des Deux-Sèvres et la Commune de Niort.

#### Article 2 : modifications

L'article n° 4 « L'engagement du maître d'ouvrage » du contrat du 25 février 2004 est complété par le plan de financement relatif au restaurant scolaire du **groupe Jean-Zay** comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 129 000,00 €	Département - HQ 79	85 388,51 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers	190 855,00 €	Autofinancement	1 234 466,49 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 319 855,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 319 855,00 €</b>

#### Article 3 : autres dispositions

Les autres dispositions du contrat HQ 79, signé le 25 février 2004, demeurent inchangées.

Fait à Niort, le

Le Président du Conseil général,

Le Maire de la Commune de Niort,



Jean-Marie MORISSET

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080136

**PATRIMOINE BATI ET MOYENS****CENTRE TECHNIQUE VOIRIE : CONSTRUCTION D'UN  
LOCAL DE STOCKAGE - DEMANDE DE PERMIS DE  
CONSTRUIRE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Au vu de l'évolution des activités du Centre technique Voirie , il s'avère nécessaire et indispensable de construire un nouveau bâtiment destiné au stockage des matériels et matériaux de voirie.

Ce programme a été confié à l'architecte M. COMMUN Philippe, domicilié à NIORT rue Jean Macé.

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation de ce projet.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080137

**PATRIMOINE BATI ET MOYENS****APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD  
TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ SPIE OUEST-  
CENTRE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Suite à l'éclatement de plusieurs lampes et vitres de projecteurs au stade René Gaillard, la Ville de Niort a demandé à la société SPIE Ouest-centre, attributaire du marché de travaux de mise aux normes de l'éclairage du terrain d'honneur du stade René Gaillard, passé le 27 novembre 2001 avec la Communauté d'agglomération de Niort, d'intervenir dans le cadre des transferts de compétence intervenus en 2005, au titre de l'Option 2 du marché « Garantie sur la qualité de l'éclairage ».

La société SPIE Ouest-centre a déclaré dans un premier temps que les causes de défaut des lampes étant indéterminées, la charge de la réparation ne lui était pas imputable au titre de la garantie.

Une réunion a été organisée le 26 novembre 2007 afin d'engager des pourparlers qui ont amené les parties en cause à rapprocher leurs points de vue et à conclure un accord de transaction pour clore ce litige.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la transaction entre la Ville de Niort d'une part, et la société SPIE Ouest-centre d'autre part, en règlement du litige opposant la première à la seconde,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer cette transaction.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080138

**PARC EXPO FOIRE****FOIREXPO 2008 - PRISE EN COMPTE DES SURFACES  
GRATUITES DANS LA SURFACE NETTE OCCUPÉE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Foirexpo de Niort est adhérente de l'OJS (Office de Justification des Statistiques) depuis sa création.

Les procédures de contrôle des manifestations commerciales évoluent en application de l'arrêté ministériel du 12 juin 2006.

La surface nette occupée comprend désormais la surface vendue et les surfaces gratuites consacrées à des présentations ou animations en relation avec le thème de la manifestation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame Le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents nécessaires pour la prise en compte des surfaces gratuites consacrées à des présentations ou animations en relation avec le thème de la manifestation, dans la surface nette occupée.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Jean-Claude SUREAU**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080139

**PARC EXPO FOIRE****FOIREXPO 2008 - LISTE DES REVENDEURS DE TICKETS  
SPECTACLES**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le 26 octobre dernier, lors du vote de l'ensemble des tarifs de la Foireexpo 2008, le Conseil Municipal a accordé une remise forfaitaire de 0,66 € HT soit 0,70 € TTC sur les tickets spectacles vendus par les revendeurs : prestataires retenus pour les spectacles, Office de Tourisme, Centre Leclerc de Niort, CREDES ...

Il convient de rajouter à la liste des revendeurs, le CICEBEN.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- reconnaître le CICEBEN comme revendeur des tickets Foireexpo.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Jean-Claude SUREAU**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080140

**PARC EXPO FOIRE****FOIREXPO 2008 - TARIFS D'ENTRÉE DE LA JOURNÉE DU  
HANDICAP**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le 26 octobre dernier, le Conseil Municipal a voté l'ensemble des tarifs de la Foirexpo 2008.

L'organisation d'une journée du handicap est proposée, afin de faciliter l'accès de la Foirexpo aux personnes en situation de handicap et, d'autre part de faire mieux appréhender le milieu du handicap aux personnes valides.

Il convient de prévoir un tarif spécifique pour les visiteurs en situation de handicap lors de cette journée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Adopter le tarif suivant :

<b>DATE</b>	<b>THEME</b>	<b>TARIF</b>
Mercredi 30 Avril	Journée du Handicap	Entrée gratuite pour tout détenteur d'une carte de handicap

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

**Jean-Claude SUREAU**

**RETOUR SOMMAIRE****Elisabeth BEAUVAIS**

Je sais que cela a un coût, mais le faire seulement pour un jour, je trouve que ça vaudrait peut-être le coup de proposer la gratuité tout au long de la semaine. Cela ne doit pas avoir un coût très important. Moi, ça me gêne.

**Madame le Maire**

Je pense que ce n'est pas mal de le faire pour une journée, et nous pouvons réfléchir à beaucoup d'autres choses. Souvent, les personnes en situation de handicap ont de petits moyens et vous le savez bien, néanmoins je crois que leur proposer systématiquement des entrées gratuites, ce serait les « ghettoïser » un peu plus. Donc, il vaut mieux voir en fonction de leurs ressources, selon un quotient familial, certains pouvant avoir des ressources très faibles et on le sait très bien, mais d'autres personnes en handicap n'ont pas ce problème. Je crois qu'il faut regarder cela d'une manière plus globale plutôt que de dire seulement : on ouvre tout le temps pour les personnes en situation de handicap. Et, peut-être que ça ne change pas, Monsieur Thébault, mais nous avons fait aussi des aménagements au niveau de la foire exposition pour permettre aux personnes en situation de handicap d'assister à un certain nombre de choses, ce qu'ils ne pouvaient pas faire avant, et c'est assez remarquable de la part des services aussi d'avoir pu aller aussi vite.

**Guillaume JUIN**

Je trouve personnellement que c'est intéressant, et si on pouvait réfléchir au-delà de cela par rapport à un seuil, parce que vous avez aussi des demandeurs d'emploi qui n'ont pas de moyens et les personnes en activités, les travailleurs pauvres.

**Madame le Maire**

C'est vrai. Pour l'instant nous allons mettre à plat le problème de la foire exposition parce qu'il y a certainement des choses à revoir, mais cela prend du temps, vous savez que c'est une grosse organisation. Donc nous pourrions regarder, en sachant que de toute façon, c'est l'objet même du budget que nous présentons, si nous voulons aller dans le sens de ce que vous dites, nous serons bien obligés de faire des économies quelque part.

**Jérôme BALOGE**

Je voudrais poursuivre le sujet que vous abordiez sur la réflexion autour de la foire expo parce que la presse nous annonçait que celle de Saint Maixent, qui n'est pas de la même ampleur, connaît une évolution très favorable depuis plusieurs années, ce qui n'est pas le cas de la foire de Niort qui connaît plutôt une évolution en dent de scie, et la dernière, dont on n'a pas eu les chiffres d'ailleurs, semble ne pas avoir été très bonne. Mais c'est une appréciation personnelle car je n'ai pas d'éléments en ma possession. Je voudrais savoir s'il n'y a pas un moyen, une réflexion entamée notamment sur la participation d'un public plus large qui amènerait justement les recettes que nous cherchons par ailleurs. Ce qui amène une réflexion sur les thèmes abordés : l'an dernier c'était l'Europe, cette fois c'est le Costa Rica donc on espère que le soleil du sud fera venir les niortais et plus largement encore. Mais c'est un vrai problème et je serais intéressé de le voir abordé par la nouvelle mandature. Merci.

**Madame le Maire**

Vous voyez, je vous ai devancé puisque je vous ai dit que nous allons mettre tout cela à plat sous la houlette de Monsieur Jean-Claude Sureau, pour voir comment nous pouvons moderniser, améliorer la foire et faire en sorte qu'elle réponde à tous les besoins exprimés par rapport à ce moment festif, commercial, de connaissance, d'information.

**Jean-Claude SUREAU**

Il y a l'aspect commercial, certes, mais il y a tout ce qu'il y a autour, et c'est ce dont vous parlez, Monsieur Baloge. Je crois que là-dessus, effectivement, il faut qu'on réfléchisse pour bouger un peu plus les choses. Je crois aussi qu'il y a une grande partie de la population, des Niortaises et des Niortais, qui ne vont pas à la foire, et notamment les jeunes ; ils ne vont qu'aux attractions qui sont à l'extérieur. Donc, il faudrait essayer d'être imaginatif pour attirer les jeunes au sein de la foire, au travers de spectacles qui correspondent aussi à ce qu'ils souhaitent. Deuxième élément, et c'est un avis personnel, on a une pépinière d'artistes dans cette ville, dans ce département et dans cette région et je crois que la foire peut être aussi un moment privilégié pour les faire connaître et les valoriser. Peut-être qu'autour de cela, on aura des propositions qui se rejoindront.

PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080141

**PARC EXPO FOIRE****FOIREXPO 2008 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE  
DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT DES  
PERSONNALITÉS INVITÉES PAR LA FOIREXPO**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Pour diverses manifestations se déroulant lors de la prochaine Foirexpo : salon Label'Vie, salon du tourisme et des métiers d'art, journées à thème, journée des Foires de l'Ouest, animations équestres et animations arts de la rue, des personnalités sont invitées par la Ville de Niort ou interviennent dans le cadre de la programmation des animations de la Foirexpo : journalistes spécialisés, écrivains, experts, conférenciers, artistes, représentants des Foires de l'Ouest.

La Foirexpo doit prendre en charge leur hébergement ainsi que leur nourriture pendant la durée du séjour.

Les frais de déplacement sont pris en charge par la Foirexpo sur la base du tarif SNCF, en catégorie 2<sup>ème</sup> classe ou remboursement des frais de péage ou de carburant sur présentation de justificatifs.

La totalité des dépenses est évaluée approximativement à 30.000 euros.

Sur présentation de justificatifs, ces frais pourront être payés par la régie d'avance de la Foirexpo.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Autoriser Madame Le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents nécessaires pour la prise en charge des frais de transport, de nourriture et d'hébergement pour les intervenants de la 80<sup>ème</sup> Foirexpo.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Jean-Claude SUREAU**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080142

**PARC EXPO FOIRE****PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITÉ EXCEPTIONNELLE  
DU PARC DES EXPOSITIONS AU PROFIT DE LA GAULE  
NIORTAISE**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Les différentes salles du Parc des Expositions sont régulièrement utilisées par des associations niortaises pour organiser des manifestations.

Par délibération du 21 décembre 2007, le Conseil Municipal a posé les principes tarifaires d'accès, pour les associations, aux équipements du Parc des Expositions.

Les 7 et 8 juin 2008, la Gaule Niortaise organise les Championnats du Monde des Clubs de Pêche. Pour cela, l'association a réservé le Pavillon des Colloques, la Halle des Peupliers et le Centre de Rencontre et de Communication.

Considérant l'intérêt de cette manifestation qui rassemble un grand nombre de pêcheurs, je vous propose d'accepter, à titre exceptionnel, la gratuité de l'utilisation des salles.

Cette aide en nature est estimée à 3.568,35 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accorder la gratuité de l'utilisation des salles du Parc des Expositions, du matériel et de la main d'œuvre dans le cadre du Championnat du Monde des Clubs de Pêche, les 7 et 8 juin 2008.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Jean-Claude SUREAU**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080143

**PARC EXPO FOIRE****FOIREXPO 2008 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Plusieurs associations ou organismes contribuent, par leur participation, à assurer le succès de la 80<sup>ème</sup> Foireexpo. Je vous propose de leur verser une subvention en dédommagement des frais engagés en la circonstance.

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Espace Conseil Entreprises 22 rue des Herbillaux – BP 1089 – 79010 NIORT CEDEX 9	4.000,00 €
- Association Sud Vendée Loisirs Motorisés 17 a, rue du Moulin – 85240 NIEUL SUR L'AUTISE	600,00 €
- Syndicat Départemental d'Elevage Caprin des Deux-Sèvres Maison de l'Agriculture – BP 80004 – 79231 PRAHECQ CEDEX	1.000,00 €
- Fédération Régionale des Syndicats Caprins (FRESYCA) BP 50002 – 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR	1.500,00 €
- MOTO-CLUB DES DEUX-SEVRES LD Fonverines – 14 rue de la Jolinière – 79400 AZAY LE BRULE	280,00 €
- Association Départementale de la Protection Civile des Deux-Sèvres 62 bis avenue de Limoges – 79000 NIORT	2.708,00 €
- Yachting Club Niortais – Section Voile Base Nautique de Noron – 79000 NIORT	610,00 €
- BIOSEVRES 3 rue de Verdun – 79200 POMPAIRE	2.500,00 €

D'autre part, à l'occasion de la dernière Foireexpo, les exposants ci-après ont été primés au concours « Trophée de l'Espace Qualité ». Je vous propose de leur verser une participation représentant 50% des tarifs HT emplacements (D et E adoptés lors de la séance du 27 octobre 2007).

- JCB PISCINES 14 rue Jean-François Cail – 79000 NIORT	191,25 €
- SIMAPOL Espace Literie Centre Commercial Souchéco – Rue André Maurois – 79000 NIORT	1.761,75 €
- ESPACE EMERAUDE MOD 79 ZAC Le Luc – 79410 ECHIRE	686,25 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2008, annexe 118, chapitre 67, article 6743.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Allouer les subventions précitées pour un montant total de 15.837,25 €.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort

**Geneviève GAILLARD**

L'Adjoint délégué

**Jean-Claude SUREAU**

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Elisabeth BEAUVAIS**

Je m'aperçois que dans la liste des associations, c'est effectivement toutes celles qui faisaient parties de la commission foire, où je siégeais et finalement il faudrait peut-être élargir précisément cette commission parce que ça vit en vase clos et ce dynamisme que vous attendez et que vous espérez viendrait peut-être par là. Car il n'y a pas de nouveauté. C'est ça qu'il faut certainement travailler.

**Madame le Maire**

Merci, nous avons bien entendu.

PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080144

**DREMOS****AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE  
PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES  
HALLES DE NIORT**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

A la demande de la SEM des halles, il convient de préciser les responsabilités réciproques devant être couvertes par les assurances, compte tenu notamment de la classification « monument historique » des halles de Niort.

En conséquence, le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des halles de Niort, en date du 27 décembre 2002, doit être complété par un avenant n° 1, définissant les risques pris en charge par le propriétaire, la Ville de Niort, les occupants des lieux, la SEM des halles et les différents commerçants exerçant leur activité à l'intérieur du bâtiment.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des halles.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Jean-Claude SUREAU**

**AVENANT N° 1  
CONTRAT DE DELEGATION  
DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION  
DES HALLES DE NIORT**

Entre :

La Ville de Niort représentée par sa Maire en exercice, Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2008, ci-après dénommée, La Ville de Niort ou La Collectivité,

D'une part,

Et :

La Société Anonyme d'Economie Mixte pour la gestion des Halles de Niort, Société à Directoire et Conseil de Surveillance dont le siège social est situé aux Halles de Niort, immatriculée au R.C.S. de Niort sous le numéro B.353648918 et représentée par Madame Martine DIGUET, Présidente du Directoire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Surveillance du 10 avril 2008 ci-après dénommée SEM des HALLES

D'autre part,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Par contrat en date du 27 décembre 2002, la Communauté d'Agglomération de Niort (C.A.N.) a confié à la SEM des HALLES, la gestion, l'administration et l'exploitation des Halles de Niort pour une durée de 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2010.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Communauté d'Agglomération de Niort ayant mis fin à la reconnaissance de l'intérêt communautaire des HALLES, a corrélativement transféré ce contrat au profit de la Ville de Niort qui devient partie prenante aux présentes.

Les clauses de ce contrat fixent les droits et obligations des parties notamment au regard des responsabilités réciproques devant être couvertes par des assurances.

Les parties se sont rapprochées afin de compléter les articles initiaux relatifs à ces responsabilités réciproques pour ne pas faire supporter à la SEM des Halles les contraintes financières liées à la nature du bâtiment des Halles inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : RESPONSABILITE DE LA COLLECTIVITE**

L'article 25 du contrat initial est complété par le texte suivant :

« Outre sa responsabilité afférente à sa qualité de propriétaire du bâtiment des Halles de Niort, il est expressément convenu, du fait de la classification monument historique du bâtiment, que la Ville de Niort et ses assureurs renoncent à tout recours contre la SEM des Halles, ses sous-locataires exploitants de bancs et de boutiques, et leurs assureurs respectifs, pour les dommages causés au bâtiment des Halles de Niort après incendie, explosion, foudre, incident électrique, dégât des eaux, bris de glace, tempête, grêle, poids de la neige, gel, vol, vandalisme et catastrophes naturelles ».

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**ARTICLE 2 : RESPONSABILITE DE LA SEM DES HALLES**

Les termes de l'article 26 initial sont complétés du texte suivant : « Elle devra en outre vérifier annuellement ou à chaque changement, de ce que chaque exploitant de bancs et de boutiques appartenant aux Halles de Niort, ait souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle ainsi que le recours des voisins et des tiers.

Par ailleurs, réciproquement des engagements de la Ville de Niort stipulés à l'article précédent, la SEM des HALLES, les exploitants de bancs et de boutiques et leurs assureurs respectifs renoncent à tout recours contre la Ville de Niort et ses assureurs, après incendie, explosion, foudre, incident électrique, dégâts des eaux, bris de glace, tempête, poids de la neige, gel, vol, vandalisme et catastrophes naturelles. »

**ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES**

Les autres clauses du contrat initial en date du 27 décembre 2002 restent inchangées.

**ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

A Niort, le

<p>Pour la Ville de Niort, Pour Madame le Maire de Niort Députée des Deux-Sèvres L'Adjoint délégué</p> <p>Jean-Claude SUREAU</p>	<p>Pour la SEM des HALLES,</p> <p>Madame Martine DIGUET Présidente du Directoire</p>
--	--

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080145

**SPORTS****SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - AVENANT  
N° 1 À LA CONVENTION**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

L'Amicale Laïque Niortaise a mis en place une mission d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes dans le quartier du Clou Bouchet du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2008.

Considérant l'aspect social de ce projet dans un quartier où les difficultés des jeunes sont prégnantes, il est proposé d'attribuer un complément de subvention à l'Amicale Laïque Niortaise d'un montant de 1 750 € pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2008.

Cette subvention est imputée sur le chapitre budgétaire : 65 400 6574.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'Association Amicale Laïque Niortaise, portant sur l'attribution d'une subvention de 1 750 € à l'association,
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser la subvention afférente.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Chantal BARRE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)



**AVENANT N° 1**  
**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET**  
**L'AMICALE LAIQUE NIORTAISE**

**ENTRE** les soussignés

**La Ville de Niort**, représentée par Madame Le Maire en exercice, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2008.

d'une part,

**ET**

**L' Association « Amicale Laïque Niortaise »** représentée par Madame Martine CHAIGNOT, Présidente dûment habilitée à cet effet.

d'autre part,

Conformément à la convention cadre passée entre la Ville et les associations partenaires, adoptée par le Conseil Municipal du 3 juillet 1995 et signée par le Président de l'association le 20 juillet 1995, la Ville de Niort a mis en place une action partenariale avec l'Amicale Laïque Niortaise.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

La Ville de Niort et l'Amicale Laïque Niortaise ont conclu une convention relative à des missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes du quartier du Clou Bouchet.

Le présent avenant précise le financement de cette action au titre du mois de mai.

**ARTICLE 2 : FINANCEMENT**

En contrepartie, la Ville de Niort attribue une aide financière pour poursuivre les actions durant le mois de mai.

La subvention au titre du mois de mai s'élève à la somme de 1 750 €.

**ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Le versement de la subvention sera effectué par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou Postal produit par cette dernière.

**ARTICLE 4 : CLAUSES GENERALES**

L'ensemble de la convention reste sans changement.

Amicale Laïque Niortaise  
 La Présidente

Pour Madame le Maire de Niort  
 Députée des Deux-Sèvres  
 L'Adjointe déléguée

**Martine CHAIGNOT**

**Chantale BARRE**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080146

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES****CRÉATIONS D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR LES  
CENTRES DE LOISIRS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Afin d'assurer le fonctionnement des Centres de Loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2008, il y a lieu de créer les emplois occasionnels suivants sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 7 postes de directeur rémunérés sur la base du 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal
- 6 postes de directeur adjoint rémunérés sur la base du 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur
- 8 postes d'animateur spécialisé rémunérés sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 110 postes d'animateur diplômé rémunérés sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe
- 50 postes d'animateur stagiaire rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations des emplois occasionnels mentionnés ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Jean-Louis SIMON**

**Elisabeth BEAUVAIS**

J'étais surprise car on n'a jamais eu un tel chiffre, 110 postes d'animateurs diplômés, rémunérés, à cela s'ajoutent les postes de directeurs que je conçois, mais 110 postes d'animateurs pour une durée de 3 mois, il ne me semblait pas qu'il y ait un tel taux d'enfants à fréquenter les centre de loisirs. Je dois avouer que je suis surprise du nombre qui nous est proposé cette année.

**Jean-Louis SIMON**

J'ai été surpris aussi, mais parce que moi, je n'avais pas l'antériorité. Le total fait 181 postes mais j'aurais souhaité que ça soit des personnes en équivalent temps plein, parce que certains ne travaillent que quelques mercredis, d'autres travaillent une semaine. Parce qu'il faut bien reconnaître que 312.000 euros, ce n'est rien s'il s'agit de 181 personnes à temps complet. Et c'est le même volume m'a t-on dit chaque année. Mais je vous renseignerai une autre fois sur les équivalents temps plein, ce que je n'ai pas pu obtenir à la dernière minute.

PROCES-VERBAUX

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080147

**DIRECTION SYSTEMES**  
**INFORMATION**  
**TELECOMMUNICATIONS****CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-  
SÈVRES - MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME  
D'INFORMATIONS PARTAGÉES 'CAPNET'**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

En 2006, après concertation entre le département des Deux Sèvres et l'ensemble des acteurs publics, le département a choisi de développer un extranet appelé « CAPnet Deux-Sèvres » offrant une plateforme permettant de mutualiser de l'information stratégique et conduire des réflexions sur des enjeux majeurs du territoire départemental.

Cette plateforme d'informations partagées fonctionne sur le principe de la mutualisation des données fournies par les partenaires.

Le Conseil Municipal en date du 23 février 2007, a approuvé la convention proposée par le département des Deux Sèvres concernant la mise à disposition de la plateforme d'informations partagées « CAPNET »

Ladite convention a été signée le Monsieur le Maire de Niort, le 30 mars 2007 et a pris fin au 31 décembre 2007, selon la durée mentionnée à l'article 13.

Au vu des résultats encourageants, le département des Deux-Sèvres a pris la décision de poursuivre cette initiative et propose à la Ville de Niort de signer une nouvelle convention de partenariat. Cette nouvelle convention reconduira, selon des modalités identiques à la convention initiale, les conditions d'échanges des données.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de partenariat entre le département des Deux-Sèvres et la Ville de Niort,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Jean-Louis SIMON**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080148

**DIRECTION OPERATIONNELLE**  
**DES PROJETS STRUCTURANTS****RESTRUCTURATION DU HAUT DE LA PLACE DE LA  
BRÈCHE. AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX : LOTS  
4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 20, 22, 24, 25, 26, 27**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 22 Septembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer le marché relatif à l'aménagement du Haut de la Place de la Brèche. Ce marché comprend 18 lots (lots 4 à 23).

Les lots 24 à 30 ont, quant à eux, fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2007 pour approbation.

L'ensemble de ces deux marchés fait l'objet d'avenants liés à des adaptations techniques, dont les travaux en plus et en moins sont à comptabiliser.

Il s'agit notamment de modifications de sols et parois, de protections complémentaires liés plus particulièrement à la sécurité et demandés par les pompiers ainsi que des adaptations techniques incontournables à ce type de chantier.

Les montants des marchés initiaux sont modifiés de la manière suivante :

LOTS	DESIGN.	TITULAIRE	MONTANT MARCHÉ INITIAL H.T.	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	AVENANT 4	% +/- CU-MULS	MONTANT MARCHÉ APRES AVENANT
4	VRD	EUROVIA	769 957,09	4 000,00	<b>17 742,40</b>			2,82	791 699,49
6	ECLAIRAGE EXTERIEUR	STECO	74 118,65	<b>6 439,00</b>				8,69	80 557,65
7	SOLS ET MARCHES PIERRES EXTERIEURS	SOMEBAT	1 704 118,00	-147 289,78	<b>10 085,04</b>			-8,05	1 566 913,26
9	GROS ŒUVRE MACONNERIE	LEGRAND	5 756 530,00	404 108,28	<b>168 836,86</b>			9,95	6 329 475,14
10	PIERRES ET MACONNERIE EXTERIEURES	DA SILVA	87 748,50	<b>13 543,32</b>				15,43	101 291,82
11	CHARPENTE ET OSSATURE METALLIQUE	GUYONNET	811 301,80	13 019,94	23 644,90	19 468,59	<b>15 578,84</b>	8,84	883 014,07
12	METALLERIE INDUSTRIELLE ET TRADITIONNELLE	MARCHET LA FORGE DE LA BELLE	644 522,65	5 169,82	<b>39 404,84</b>			6,92	689 097,31
14	COUVERTURE ZINGUERIE	LIZET	83 686,18	-7 852,90	<b>-930,53</b>			-10,50	74 902,75
20	PEINTURE	ARMONIE DECO	49 727,34	<b>634,60</b>				1,27	50 361,94
22	ELECTRICITE	STECO	52 133,00	<b>2 587,50</b>				4,96	54 720,50
24	PLATRIERIE DOUBLAGE	BOURGUIGNON	71 477,12	<b>-4 907,20</b>				-6,86	66 569,92
25	ELECTRICITE	STECO	162 438,47	<b>14 176,91</b>				8,73	176 615,38
26	CHAUFFAGE	CB ELEC	112 933,62	<b>-14 698,69</b>				-13,02	98 234,93

	PLOMBERIE								
27	PEINTURE	ARMONIE DECO	34 986,80	2 967,63				8,48	37 954,43
	<b>TOTAL</b>		<b>10 415 679,22</b>					<b>5,62</b>	<b>11 001 408,59</b>

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 14 avril 2008, a émis un avis favorable pour les lots 6, 9, 10, 11 et 12.

D'autre part, un avenant n° 1 avait été passé avec l'entreprise MARCHET lot 12 métallerie industrielle et traditionnelle pour un montant de – 13 531,17 € H.T. (cf. le compte-rendu du conseil municipal du 21 Septembre 2007).

Le montant de l'avenant n° 1 est de + 5 169,82 € H.T. et non – 13 531,77 € comme indiqué dans la délibération du 21 Septembre 2007 (suite à une erreur matérielle).

Il convient de modifier cet avenant n° 1 pour permettre l'engagement de la dépense supplémentaire.

Les crédits correspondants à ces diverses modifications sont prévus au Budget Principal : chapitre : 8 300 3031, fonction 8 241, compte : 238.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les avenants aux marchés de travaux des lots : 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 20, 22, 24, 25, 26, 27.
- Autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer les documents et avenants susmentionnés.

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 33  
 Contre : 0  
 Abstention : 6  
 Non participé : 0  
 Excusé : 6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

**Amaury BREUILLE**

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°02

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
 agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

EUROVIA – 186 route de Nantes – BP 2020 – 79011 Niort cedex 9

Montant initial du marché (tranche ferme) : 769 957.09 € H.T.Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux supplémentaires	Avenant n°1	30 avril 2007	4 000 € HT
Travaux supplémentaires	Avenant n°2	31 mars 2008	17 742.40 € HT
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHE</b>			<b>791 699.49 € H.T.</b>

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Marché N° 2006-060

Avenant N° 02

page : 1 / 3

<b>B. Objet de l'avenant</b>	<b>EXE4</b>
Au niveau des Salles Hypostyles :	
Empierrement complémentaire sur 8 cm sur une surface de 588 m <sup>2</sup> .	
Réalisation d'un béton balayé en remplacement du béton brut de règle sur une surface de 1433 m <sup>2</sup> .	
Soit une plus value de	8 554.40 €
Fourniture et pose de clous de balisage de secours D120 (290 unités)	
Soit une plus value de	10 585.00 €
Raccordement réseaux – rue Bujault :	
Préparation,	
Ouverture de tranchée, Fourniture et pose de fourreaux Elec D200, Elec D110, PTTD42/45	
Remblaiement, réfection provisoire et réfection définitive	
Soit une plus value de	4 101.00 €
Réalisation de cour anglaise côté Martyrs :	
Terrassement et génie civil pour mur et dalle	2 500.00 €
Soit une plus value de	
Ouverture de tranchée pour dégagement berlinoise le long de la Faille Fontane.	
Comblement après réfection des infiltrations d'eau en GNT A 0/315	
Soit une plus value de	1 350.00 €
Scellement provisoire de grille sur cour anglaise	1 500.00 €
Soit une plus value de	
Fourniture et pose de contreplaqué pour mise à niveau provisoire des trous d'arbres	
Soit une plus value de	450.00 €
Murets rampe handicapés et relevé d'étanchéité :	
Réalisation d'un mur en T y compris ferrailage, coulage de la semelle coffrage et coulage en béton de site (32 ml)	
Réalisation d'un plot support de caniveau de visite pour relevé d'étanchéité (y compris chaînage et reprise dans dallage béton) (20 ml)	
Soit une plus value de	13 592.40 €
Aménagement au débouché de la faille Martyrs :	
Réalisation d'un soutènement et remblaiement à la sortie de la faille Martyrs comprenant enrochement et terrassement, réalisation de remblai, fourniture et pose de mur en T, réalisation de remblai à l'arrière du mur	
Soit une plus value de	18 550.50 €
Bordures espaces verts extérieurs :	
Réalisation des aménagements extérieurs côté cinéma comprenant arrachage de haie avec maintien grilles existantes, fourniture et pose de bordures T2 (100 ml), remise à niveau de regards, remontée de la cheminée d'aération, mise en œuvre de terre végétale et de mélange terre-pierre, réalisation d'un mur en L de 1.20 sur une longueur de 8.75 ml.	
Soit une plus value de	10 824.34 €
Réalisation de travaux provisoires d'aménagement dans l'attente des ouvrages de surfaces et du parking :	
Protection de la zone chantier, réalisation de muret béton (fondations et enduit), réalisation de terrassement mécanique, remblaiement, mise en œuvre de 430 m <sup>2</sup> de stabilisé calcaire	
Soit une plus value de	25 669.56 €
Travaux en moins value – Suppression des postes du DPGF :	
7.2 – Aménagements extérieurs : - 56 Bornes fixes en acier laqué	- 8 848.00 €
7.3 – Aménagements extérieurs : - 2 bornes amovibles en acier laqué	- 510.00 €
7.4 – Aménagements extérieurs : - 60 bornes fixes en pierre	- 42 780.00 €
5.3.3 – Réseaux eaux pluviales : - 14 caniveaux grille fonte	- 3 430.00 €
5.3.4 – Réseaux eaux pluviales : - 6 siphons de sol en fonte	- 1 530.00 €
5.3.6 – Réseaux eaux pluviales : - 6 puisards en buses ciment	- 9 930.00 €
8.2 – Bordures : - 257 ml de bordures béton type A1	- 5 911.00 €
9.2 – Aménagement provisoire : - 934 m <sup>2</sup> de revêtement bi-couche	- 4 856.80 €
9.3. – Aménagement provisoire : - 93 ml de bordure béton A1	- 2 139.00 €

**C. Signatures des parties****EXE4**

A Niort, le 31 mars 2008

Le titulaire,  
(date et signature)DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
(date et signature)

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Marché N° 2006-060

Avenant N° 02

page : 3 / 3

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°01

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
 agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

STECO – 26 rue de Bellune – BP 8531 – 79025 NIORT CEDEX 9

Montant initial du marché :

74 118.65 € H.T.

Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux supplémentaires	Avenant n°1	31/03/2008	6 4 39.00 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>80 557.65 € H.T.</b>

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Marché N° 2006-062

Avenant N°

01

page :

1

/

2

**B. Objet de l'avenant****EXE4**

Ajout et mise en œuvre d'une alimentation tetra 15 KW (câblage et disjoncteur différentiel vers local technique) pour l'ascenseur 3 (côté faille Martyrs) et d'une alimentation tetra 35 KW (câblage et disjoncteur différentiel vers local technique) de l'escalator (côté faille Martyrs)

Soit une plus value de

6 439.00 €

**C. Signatures des parties****EXE4**

A Niort, le 31 mars 2008

Le titulaire,  
(date et signature)

DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
(date et signature)

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°02

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
 agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

SOMEBAT – 6 rue des Compagnons – 79210 USSEAU

Montant initial du marché :

1 704 118.00 € H.T.

Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux modificatifs	Avenant n° 1	23/08/2007	- 147 289.78 € H.T.
Travaux modificatifs	Avenant n° 2	23/11/2007	10 085.04 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>1 566 913.26 € H.T.</b>

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

**B. Objet de l'avenant****EXE4**

Fourniture et mise en œuvre d'un glaçage du dallage pierre dans le hall d'accueil du cinéma (réalisé en deux passes de pulvérisation)

**C. Signatures des parties****EXE4**

Le titulaire,  
(date et signature)  
A Usseau, le

DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
(date et signature)

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°02

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

LEGRAND – Route de Melle – 79110 HCEF BOUTONNE

Montant initial du marché (tranche ferme) : 5 756 530.00 € H.T.Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux supplémentaires	Avenant n°1	05/10/2007	404 108.28 € H.T.
Travaux supplémentaires	Avenant n°2	31/03/2008	168 836.86 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>6 329 475.14 € H.T.</b>

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

<b>B. Objet de l'avenant</b>	<b>EXE4</b>
------------------------------	-------------

Devis 03294/04/07 Augmentation du linéaire réalisé pour les joints de 1 067.19 ml (complément avenant 1) soit une plus value de	3 634.80 €
Devis 03321/05/07 Réalisation de sondages destructifs complémentaires	5 139.20 €
Devis 03381/06/07 (solde) A la demande du Maître d'Ouvrage, mise en œuvre d'un traitement « Anti-Tag » sur les zones bétons sablé sur une surface globale de 2 963 m <sup>2</sup>	17 950.00 €
Devis 03474/09/07 Dévoisement des réseaux d'alimentation électrique et eau du chantier y compris démolition, fouille, mise en place de fourreaux, boîte de jonction et câblage	11 033.80 €
Devis 03487/09/07 Acrotère et relevé béton armé – Ajustement des quantités En béton gris (+ 14.585 m <sup>3</sup> ) Coffrage (-33.85 m <sup>2</sup> ) Aciers (+ 2 146.641 kg) Scellement (+ 1716 u) Becquet (-264.78)	11 261.88 €
Devis n°03488/09/07 Travaux divers sur zone 4, 5, 6 niveau 23, 43 et 26. Ajustement sur avenant n°1	- 4 152.27 €
Devis 03493/09/07 Réseaux sous dallage : ajustement des quantitatifs sur Réseau Télécom, Réseau AEP, Fourreau Electricité, Drain, Canalisation EP Réseau EU, RIA, Coca et Chambre – Complément à l'avenant 1	+17 397.27 €
Devis 03500/09/07 Relevé BA, Plancher BA, Becquet d'étanchéité, Becquet support de pierres, escalier local transfo, Soit une plus value de	9 936.78 €
Devis 03514/10/07 Travaux supplémentaires sur Escalier file F, G, H, becquets zone 4, zone édicule salle 1, crémaillère becquets files 35a,35b,36, sur zone 4, 5 et 6, diminution de la fosse transfo, acrotère de la serre Martyrs, création de réservations Soit une plus value de	11 414.84 €
Devis 03522/10/07 Travaux supplémentaires sur les cours anglaises salle 1, cour anglaise -1, -2, -3 complémentaire, -4 complémentaire suite à la demande des services d'incendie et au réaménagement du CAI Soit une plus value de	14 544.01 €
Devis 03523/10/07 Création de relevage pour les réseaux d'évacuation du CAI : création de tranchée, mise en œuvre de PVC Pression en diam 160 et 75, suppression de regard béton en 40x40, 60x60 et 100x100, et mise en œuvre de regards avec tampon galvanisé en 40x40 (4 u), en 50x50 (2 u), en 60x60 (2 u) et regard tampon à habiller pour électricité en 40 x 40 (1 u) Soit une plus value de	8 299.00 €
Devis 03525/10/07 Adaptations des jardinières sous la serre Bujault aux contraintes particulières d'étanchéité avec augmentation des quantités en béton , coffrage, acier, agglos, scellement, becquets et enduits pour les mur becquet file R et file 31 Soit une plus value de	2 660.75 €
Devis 03528/10/07 Création de plots BA suite aux modifications de géométrie de la charpente métallique Soit une plus value de	9 835.63 €
Devis 03529/10/07 Travaux supplémentaires sur les acrotères file 25 pour les ouvrages de liaison avec le futur parking Soit une plus value de	7 522.71 €

## RETOUR SOMMAIRE

Devis 03544/10/07 Renfort de trémies et relevé d'étanchéité nécessaires suite aux adaptations demandées sur le CAI	Soit une plus value de	12 458.07 €
Devis 03550/10/07 Travaux en moins value sur cuvelage, joint de dilation, évacuation et socles – Ouvrages supprimés	Soit une moins value de	- 18 236.23 €
Devis 03598/12/07 Renfort de trémies et relevé d'étanchéité	Soit une plus value de	4 376.40 €
Devis 03609/12/07 Modification du palier d'arrivée de l'escalier faille Martyrs pour répondre aux exigences des services de secours Travaux divers : inspection vidéo descentes EP, édicule ascenseur n° 3, ressauts béton et corbeaux pour cages ascenseurs.	Soit une plus value de	15 223.32 €
Devis 03697/02/08 Réalisation d'une dalle de 5m² de fermeture du local du branchement foraine sur le centre du parvis.	Soit une plus value de	558.50 €
Devis 03698/02/08 Travaux supplémentaires pour rehausse du fond de fosse, nécessaire pour la mise en place de la table élévatrice afin de respecter le point haut	Soit une plus value de	2 068.77 €
Devis 03701/02/08 Adaptation technique de compartimentage de la cour anglaise pour séparation des diverses extractions (cinéma, CAI) y compris réalisation des cloisonnement, chaînage, aciers de scellement, maçonnerie agglos et plancher BA	Soit une plus value de	1 255.00 €
Devis 03720/03/08 Travaux supplémentaires suite aux adaptations nécessaires des escaliers descendant dans les failles côté berlinoise de la faille St Hilaire et Fontanes (remplissage béton en file 40, 39)	Soit une plus value de	3 253.43 €
Devis 03721/03/08 Frais complémentaires sur l'installation de chantier	Soit une plus value de	3 045.00 €
Devis 03723/03/08 Complément à l'avenant n° 1 sur béton de site. Ajustement des quantités mises en œuvre	Soit une plus value de	18 356.20 €

## C. Signatures des parties

EXE4

Le titulaire,  
(date et signature)

DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
(date et signature)

Date d'envoi à la préfecture : .....

Marché N° 2006-066 Avenant N° 02 page : 3 / 4

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**B. Objet de l'avenant**

EXE4

Faïlles Fontanes et St Hilaire

Suite à la mise en œuvre de béton préfabriqué pour les emmarchements, habillage des relevés d'étanchéité par la fourniture et pose de crémaillère de 0.13 cm et de 0.10 cm et fourniture et pose de plinthes au niveau des paliers en 0.13 cm et 0.10 cm d'épaisseur. Soit une plus value de

Moins value sur pattes de fixation prévues suite à la mise en œuvre de crémaillères plus longues - 2 580.54

Fourniture d'attaches spéciales indémontables INOX HRM 273 N-A2-NU 252/286 (900 u)  
Soit une plus value de 22 792.78

Moins value sur attaches inox prévues au marché - 5 067.00

Moins value sur revêtement mural prévue en 80 mm réalisé en 60 mm - 15 748.00

Moins value pour non jointage du parement de façade - 1 596.00

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**C. Signatures des parties**

EXE4

A Niort, le 31 mars 2008

Le titulaire,  
(date et signature)

DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort,  
(date et signature)

Date d'envoi à la préfecture : .....

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**D. Notification de l'avenant**

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

[RETOUR SOMMAIRE](#)

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°04

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :**GUYONNET SA** – ZI St Médard des Prés – BP 215 – 85204 FONTAINE LE COMTE CEDEXMontant initial du marché (tranche ferme) : **811 301.80 € H.T.**Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux supplémentaires	Avenant n°1	06/06/2007	13 019.94 € H.T.
Travaux supplémentaires	Avenant n°2	22/08/2007	23 644.90 € H.T.
Travaux supplémentaires	Avenant n°3	6/11/2007	19 468.59 € H.T.
Travaux supplémentaires	Avenant n°4	31/03/2008	15 578.84 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>883 014.07 € H.T.</b>

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

**RETOUR SOMMAIRE****B. Objet de l'avenant** **EXE4**

Modification sur ossature kiosque (devis 07/476A)

Fourniture de 4 supports pour habillage bois en rive de couverture, y compris protection antirouille.

Fourniture d'une stabilité verticale complémentaire comprenant 4 chapes hautes boulonnées, 2 chapes centrales basses, 4 tirants type DETAN diamètre 16 mm. Protection par galvanisation.

Soit une plus value de 1 289.96 €

Pose de 4 supports pour habillage bois en rive de couverture, y compris protection antirouille.

Pose d'une stabilité verticale complémentaire comprenant 4 chapes hautes boulonnées, 2 chapes centrales basses, 4 tirants type DETAN diamètre 16 mm. Protection par galvanisation.

Soit une plus value de 978.88 €

Location grue télescopique avec grutier suite au décalage de certains travaux 13 310.00 €

**C. Signatures des parties** **EXE4**

A Niort, le 31 mars 2008

Le titulaire,  
(date et signature)

DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
(date et signature)

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant** **EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

[RETOUR SOMMAIRE](#)

EXE4

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N°02

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

**MARCHET** – 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE

Montant initial du marché :

**644 522.65 € H.T.**

Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux modificatifs	Avenant n°1	23/08/2007	5 169.82 € H.T.
Travaux modificatifs	Avenant n°2	31/03/2008	39 404.84 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>689 097.31 € H.T.</b>

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

Marché N° 2006-067

Avenant N° 02

page : 1 / 3

<b>B. Objet de l'avenant</b>	<b>EXE4</b>
------------------------------	-------------

Travaux en moins value suivant poste du DPGF :

2.2.3 – Suppression des 2 portes local stockage du kiosque PS6	- 2 268.00 €
2.4.3 – Suppression du châssis vitré type PV2	- 2 675.40 €
3.4.1 – Suppression des 2 grilles extérieures 3 x 1.27	- 3 990.40 €
3.4.2 – Suppression de 4 grilles local poubelle 2 x 1.75	- 7 327.76 €
3.5.1 – Suppression des 4 grilles d'arbres sur parvis GRA1	- 7 203.84 €
4.5.5 – Suppression de la main courante sortie salle des colloques	- 969.60 €
4.4.15 – Suppression emmarchement parvis côté Bujault EM6	- 1 957.80 €
4.4.16 – Suppression emmarchement parvis côté Bujault M6	- 1 431.30 €
4.4.12 – Suppression emmarchement parvis central EM 4	- 1 914.90 €
4.4.10 – Suppression emmarchement parvis côté Martyrs EM01	- 1 875.90 €

Travaux en plus value :

Fabrication et pose d'une grille de ventilation dans ouverture du local transformateur (y compris support périphérique en tôle noire et grille à chevrons en alu anodisé)

Fabrication et pose d'une porte métallique laquée 2 vantaux pour accès aux locaux techniques depuis l'aire de déchargement

Soit une plus value de 2 597.62 €

Modification du garde-corps extérieur serre Bujault avec complément de linéaire  
Modification des garde-corps serre Bujault

Soit une plus value de 35 053.90 €

Fabrication et pose de poutre métalliques dans les cages d'ascenseurs

Poutre en HEB 120, y compris platines de fixation, tôle de protection

Soit une plus value de 13 030.20 €

Modification de la qualité des grilles de ventilation GR6 et GR7 au niveau du CAI

Soit une plus value de 11 111.10 €

Suite à la demande de CGR relayée par le Maître d'Ouvrage, fabrication et pose d'un garde-corps en verre dans l'escalier cinéma

Soit une plus value de 2 853.00 €

Sablage métallisation d'un garde corps métallique sur le parvis au niveau de faille Bujault

Soit une plus value de 1 696.80 €

Fabrication et pose d'une poutre monorail dans le local transformateur

Ossature en HEA de 120mm pour une charge de 2 tonnes, platines et chevilles chimiques HVU HSA M12

Fourniture et pose de grilles de ventilations dans les 2 portes métalliques existantes à 2 vantaux des locaux techniques (2 grilles à chevron en alu par vantail de 600 x 400, découpage et mise en place et mise en place serrure anti-panique agréée EDF)

Soit une plus value de 4 676.72 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**C. Signatures des parties**

**EXE4**

A Niort, le 31 mars 2008

Le titulaire,  
(date et signature)

DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
(date et signature)

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant**

**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

RETOUR SOMMAIRE

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°02

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

LIZET – 19 rue de la Marine – 17350 PORT D'ENVAUX

Montant initial du marché :**83 686.18 € H.T.**Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux modificatifs	Avenant n° 1	23/08/2007	- 7 85 2.90 € H.T.
Travaux modificatifs	Avenant n° 2	31/03/2008	- 930.53 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>74 902.75 € H.T.</b>

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Marché N° 2006-069

Avenant N° 02

page : 1 / 3

## RETOUR SOMMAIRE

B. Objet de l'avenant		EXE4
Travaux en moins value :		
- Fourniture et pose boîte à eau en cuivre naturel		- 3 764.80
- Fourniture et pose descente D/100 en cuivre naturel		- 9 787.28
- Fourniture et pose coudes cuivre naturel D/100		- 1 493.50
Travaux en plus value		
Fourniture et pose de descente EP cuivre pour entrée du cinéma (descente cuivre carrée D/80 sur colliers cuivre carrés, adaptation des colliers sur angle poteau métallique, coudes cuivre carré D/80 pied de chute )		1 877.04
Fourniture et pose de descente colonne sèche (cale sèche) (planche de rive rabotée sapin traité et support tige inox, couverture cuivre D/330)		1 351.52
Fourniture et pose descente EP (édicule ascenseur 3) (Planche de rive rabotée sapin traité et support tige inox, couverture D/250, tuyau de descente PVC D/63 sur collier brides, boîte à eau petit modèle)		896.08
Fourniture et pose bande d'égout cuivre naturel D/250 agrafée sur couverture pour kiosque cinéma (habillage marche complémentaire et bavette complémentaire partie haute)		2 086.20
Chêneau de la verrière Fourniture et pose de noue en cuivre naturel D/50 ou chêneau, trop plein, tablier de chêneau D/330 avec main courante. Fourniture et pose couverture en cuivre naturel à joint debout, descente cuivre carrée D/80 posée sur colliers cuivre carrés, coudes cuivre carré D/80 pied de chute		1 541.85
Fourniture et pose descente EP (édicule ascenseur 6) (Planche de rive rabotée sapin traité et support tige inox, couverture D/250, tuyau de descente PVC D/63 sur collier brides, boîte à eau petit modèle)		1 007.32
Fourniture et pose descente EP (édicule ascenseur 7) (Planche de rive rabotée sapin traité et support tige inox, couverture D/250, tuyau de descente PVC D/63 sur collier brides, boîte à eau petit modèle)		859.00
Fourniture et pose descente EP (édicule ascenseur 8) (Planche de rive rabotée sapin traité et support tige inox, couverture D/250, tuyau de descente PVC D/63 sur collier brides, boîte à eau petit modèle)		859.00

C. Signatures des parties		EXE4
---------------------------	--	------

A Niort, le 31 mars 2008

Le titulaire,  
(date et signature)DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
(date et signature)

Date d'envoi à la préfecture : .....

Marché N°	2006-069	Avenant N°	02	page :	2	/	3
-----------	----------	------------	----	--------	---	---	---

[RETOUR SOMMAIRE](#)**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

[RETOUR SOMMAIRE](#)

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°01

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :**ARMONIE DECO** – 272 rue du Pied Griffier – 79180 CHAURAYMontant initial du marché :**49 727.34 € H.T.**Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux en plus value	Avenant n°1	31/03/2008	634.60 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>50 361.94 € H.T.</b>

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

**RETOUR SOMMAIRE**

<b>B. Objet de l'avenant</b>		<b>EXE4</b>
Travaux en plus value :		
Peinture sur plafond des salles Hypostyle 1 et 2 Y compris préparation des fonds et application de 2 couches		458.77
Peinture sur plafond et mur entrée escalator (2 couches)		1 076.06
Peinture des plafonds et murs cage d'escalier Y compris préparation des fonds, 1 couche d'impression et 2 couches de finition		1 495.06
Peinture des cadres métalliques faces arrières des écrans d'affichage Y compris dérochage, rinçage, 1 couche d'accrocheur et 2 couches peinture		625.58
Peinture des cadres bois des portes pivots du cinéma Y compris préparation des fonds, 1 couche d'impression et 2 couches de finition		117.35
Peinture des cadres métalliques intérieurs affichage Y compris dérochage, rinçage, 1 couche d'accrocheur et 2 couches peinture		524.12
Nettoyage et finition au niveau des serres Y compris lavage haute pression sur structures métalliques, rinçage, fourniture et Mise en œuvre peinture type Tollina		19 950.00
Fourniture et pose de tapis brosse		400.00
Travaux en moins value		
Poste 2.4 – Suppression de la peinture sur maçonnerie		- 17 100.68
Poste 2.5 – Suppression de la peinture anti-poussière		- 6 911.63

<b>C. Signatures des parties</b>		<b>EXE4</b>
----------------------------------	--	-------------

Le titulaire,  
(signature)  
A Chauray, le

DEUX SEVRES AMENAGEMENT  
agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort,  
(signature)  
A Niort, le

Date d'envoi à la préfecture : .....

<b>D. Notification de l'avenant</b>		<b>EXE4</b>
-------------------------------------	--	-------------

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

RETOUR SOMMAIRE

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°01

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
 agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

STECO – 26 rue de Bellune – BP 8531 – 79025 NIORT CEDEX 9

Montant initial du marché :

52 133.00 € H.T.

Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux en plus value	Avenant n°1	31/03/2008	2 587 .50 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>54 720.50 € H.T.</b>

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

## RETOUR SOMMAIRE

**B. Objet de l'avenant****EXE4**

Travaux en plus value :

Alimentation provisoire sur comptage cinéma

Travaux de raccordement des câbles en aval de l'installation de CGR

Y compris fourniture et pose de câble depuis disjoncteur 100A vers armoire appareillage public,

modification de l'appareillage public, fourniture et pose disjoncteur 100 A et raccordement,

et raccordement des câbles 240<sup>2</sup>

Soit une plus value de

2 587.50

**C. Signatures des parties****EXE4**Le titulaire,  
(signature)  
A Niort, leDEUX SEVRES AMENAGEMENT  
agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort,  
(signature)  
A Niort, le

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Marché N° 2006-075

Avenant N° 01

page : 2 / 2

RETOUR SOMMAIRE

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°01

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :**BOURGUIGNON** – 4 Allée des Frères Montgolfier – 86961 FUTUROSCOPE CEDEXMontant initial du marché :**71 477.12 € H.T.**Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux modificatifs	Avenant n°1	31/03/2008	- 4 907.20 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>66 569.92 € H.T.</b>

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

Marché N° 709-07-035

Avenant N° 01

page : 1 / 3

**B. Objet de l'avenant** **EXE4**

Modification des prestations au niveau 101	
Suppression des doublages BA13 THD collés sur cloisons maçonnées,	
Suppression de l'habillage gaine ascenseur en BA13 Standard + BA13 THD sur ossature métallique sans isolant,	
Habillage des gaines techniques en remplacement des doublages sur maçonnerie	
Réalisation de cloisons de distribution en carreaux de plâtre Hydro de 50mm coupe feu 1 h au niveau des gaines techniques électriques (10 m²)	
Réalisation de cloisons de distribution en carreaux de plâtre Hydro de 70mm coupe feu 2 h pour habillage en partie de la cage d'ascenseur et gaines électriques (21 m²)	
Raccord de faux plafond	
Mise en œuvre de plafond CF 1 h avec Stucal de 25mm sur l'ensemble des placards techniques (6m²)	
Soit une plus value de	2 703.19 €
Kiosque	
Mise en œuvre d'un faux plafond de 2 BA13 sur ossature primaire métallique (18 m²)	
Réalisation isolation du mur escalator kiosque acier (37 m²)	
Doublages en BA13 standard collé sur murs cage d'ascenseur (23.20 m²)	
Doublages en BA13 Standard + BA13 THD sur ossature métallique sans isolant sur murs cage d'ascenseur (10.40m²)	
Habillage en BA13 du nez de plancher au droit de l'escalator	
Gaine verticale en BA13 std sur ossature métallique sur 3 faces en sortie de salle	
Rebouchage en BA13 suite à dépose de cloison due à une infiltration	
Habillage des conduits horizontaux de ventilation en stucal de 25mm CF 2 heures	
Mise en œuvre d'un plafond CF ½ heure : 2 BA13 standard posés sur ossature métallique y compris isolant type laine de verre 100mm en sortie des salles 9 et 10	
Refonte d'une cloison de 140/90 suite à la réalisation de sondages entre salle 1 et 2	
Soit une plus value de	5 354.73 €
Postes en moins value	
1.1.1 Doublages BA 13 standard collés sur murs bureaux (-31 m²)	-467.48 €
1.1.2 Doublages BA 13 standard collés sur murs escaliers d'accès niv 103 (-54 m²)	-1 014.66 €
1.1.4 Doublages BA 13 THD collés sur cloisons maçonnées et béton circulation (-47 m²)	-816.86 €
1.1.5 Doublages BA 13 Hydro collés sur murs sanitaires (-33 m²)	-663.63 €
1.1.6 Doublages BA 13 Hydro collés sur murs local ménage (-24 m²)	-482.64 €
1.1.7 Protection d'étanchéité en pied de doublage sur parois locaux humides (-16 ml)	-277.28 €
1.1.8 Réalisation des joints creux sur doublages (-21 ml)	-1 207.92 €
2.1.1 Cloisons de 100 CF 1 heure du local ménage, rangement et circulation niv 103 (-21 m²)	-1 089.27 €
2.1.2 Cloisons de 100 Plaques Hydro cloisons sanitaires niv 103 (-31 m²)	-1 913.63 €
2.1.3 Cloisons de 70 simple face Hydro cloisons arrières des sanitaires niv 103 (-13 m²)	-607.88 €
2.1.4 Cloisons en carreaux de plâtre Hydro de 5 cloisons de distribution	-188.07 €
2.1.5 Protection en pied de doublage sur parois locaux humides (-16 ml)	-277.28 €
2.1.7 Joints creux des cloisons (-21 ml)	-349.23 €
2.1.8 Joints creux des cloisons (-29 ml)	-482.27 €
3.1 Enduits intérieurs plâtre ou BA13 collé sur parpaings local technique (-14m²)	-269.22 €
4.1.1 Faux plafonds BA15 sur ossature métallique dans locaux sanitaires niv 103 (-22 m²)	-1 125.52 €
4.1.2 Faux plafonds BA15 sur ossature métallique dans locaux sanitaires niv 103 (-6 m²)	-306.96 €
4.1.3 Faux plafonds BA15 sur ossature métallique dans bureaux niv 103 (-11 m²)	-562.76 €
4.2 Réalisation de nez de plafonds BA15 plafond circulation et dans sanitaires (-12 ml)	-862.56 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)**C. Signatures des parties****EXE4**

A Niort, le 31 mars 2008

Le titulaire,  
*(date et signature)*DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
*(date et signature)*

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

[RETOUR SOMMAIRE](#)

EXE4

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N° 01

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

STECO – 26 rue de Bellune – BP 8531 – 79025 NIORT CEDEX 9

Montant initial du marché :

162 438.47 € H.T.

Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux supplémentaires	Avenant n° 1	31/03/2008	14 176.91 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>176 615.38 € H.T.</b>

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

Marché N° 709-07-036

Avenant N° 01

page : 1 / 2

## RETOUR SOMMAIRE

**B. Objet de l'avenant** **EXE4**

Travaux complémentaires		
Ajout de luminaires encastrés de sol LU05 dans failles Fontanes et St Hilaire		
Ajout d'un projecteur LU09 sur le mur file 25a/MN y compris pose et raccordement		
Mise en œuvre d'un éclairage de sécurité sur l'ensemble des failles (bloc type Brio ET 60 lum y compris gaine et encastrement définitif)		
Platine pour orientation du projecteur		
Ecart entre les bornes hautes et basses du parvis		
	Soit une plus value de	28 003.26 €
Ajout de lignes téléphoniques		
	Soit une plus value de	1 253.00 €
Travaux en moins value :		
Remplacement du variateur 1000 w par un interrupteur simple allumage		
	Moins value variateur	- 1657.60 €
	Plus value interrupteur	268.25 €
Suppression des tubes fluo Epsilon clic 1x28W		
		-2 747.25 €
Suppression du poste 14 – Interphonie contrôle d'accès (Digicodes, interphone, combiné, bouton poussoir ouvertures des portes y compris mise en service)		
		-1 948.05 €
Suppression du poste 15 – Sonorisation (2 coffrets de sonorisation, 18 hauts parleurs y compris mise en service)		
		-8 994.70 €

**C. Signatures des parties** **EXE4**

A Niort, le 31 mars 2008

Le titulaire,  
*(date et signature)*DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
pour le compte de la Ville de Niort,  
*(date et signature)*

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant** **EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

RETOUR SOMMAIRE

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°01

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :

CB ELEC – 12 avenue du Président Wilson – 79400 ST MAIXENT L'ECOLE

Montant initial du marché :

112 933.62 € H.T.

Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux supplémentaires	Avenant n°1	31/03/2008	-14 698.69 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>98 234.93 € H.T.</b>

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Marché N° 709-07-037

Avenant N° 01

page : 1 / 2

## RETOUR SOMMAIRE

**B. Objet de l'avenant** **EXE4**

## Travaux complémentaires

Isolation des colonnes sèches des failles Fontanes, St Hilaire, zone Martyrs, zone Bujault,  
 Par isolants élastomère à recouvrement ép. 32 mm, ruban adhésif PVC noir, fixation par colson, isolant desoflex  
 pour canalisation enterrée, isolation par laine de roche avec coquille isoxal 6/10  
 Réalisation d'une colonne sèche au niveau de la Cour Anglaise comprenant :  
 Tuba acier galvanisé selon CCTP DN65, raccords colliers de fixation et joints d'étanchéité, raccords pompier  
 extérieurs, prise incendie, plaque signalétique 4 478.28 €  
 Location nacelles et grue 2 080.80 €

## Travaux en moins value :

6.2 - Suppression de l'ensemble poste Chauffage des locaux non rafraîchis	- 1 347.25 €
6.3 – Suppression du poste Caissons d'extraction VMC fonctionnement permanent sanitaires	- 3 304.53 €
7.2.2 – Suppression des aménagements intérieurs du poste Distribution d'eau froide	- 3 351.84 €
7.4.1 – Suppression du poste Production Eau chaude	- 486.62 €
7.4.2 – Suppression du poste Distribution Eau chaude	- 1 404.01 €
7.5 – Suppression du poste Evacuations	- 3 901.30 €
7.7 – Suppression du poste Appareils Sanitaires	- 6 449.16 €
7.8 – Suppression du poste Protection Incendie – Extincteurs	- 1 013.06 €
Soit un total moins value de	- 21 257.77 €

**C. Signatures des parties** **EXE4**

A Niort, le 4 avril 2008

Le titulaire,  
*(date et signature)*

DEUX SEVRES AMENAGEMENT agissant au nom et  
 pour le compte de la Ville de Niort,  
*(date et signature)*

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant** **EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

[RETOUR SOMMAIRE](#)

EXE4

MARCHES PUBLICS

## AVENANT : N°01

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

**DEUX SEVRES AMENAGEMENT**  
**agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort**  
 17 rue de l'Arsenal – 79000 NIORT  
 Tél. 05.49.05.87.59 – Fax : 05.49.25.97.52  
 contact@deux-sevres-amenagement.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant :**ARMONIE DECO** – 272 rue du Pied Griffier – 79180 CHAURAYMontant initial du marché :**34 986.80 € H.T.**Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Montant
Travaux en plus value	Avenant n° 1		2 967.63 € H.T.
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>			<b>37 954.43 € H.T.</b>

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »*

Marché N° 709-07-038

Avenant N° 01

page : 1 / 2

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**B. Objet de l'avenant**

**EXE4**

1. Grattage, ponçage fourniture et application d'une couche antirouille. Fourniture et application de 2 couches de finition antirouille pour les poutres des failles Fontanes et St Hilaire (plus value de 842,63 € HT)
2. Peinture sur isolation : peinture sur l'ensemble de l'isolation sous plafond des salles hypostyles (fourniture et application de 2 couches de peinture, ajustement des surfaces à traiter) (plus value de 2 125,00 € HT)

**C. Signatures des parties**

**EXE4**

Le titulaire,  
(signature)  
A Niort, le

DEUX SEVRES AMENAGEMENT  
agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort,  
(signature)  
A Niort, le

Date d'envoi à la préfecture : .....

**D. Notification de l'avenant**

**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Je partage les derniers propos de Monsieur Amaury Breuillé. Je crois que c'est un drôle de cadeau qui nous est fait pour ce conseil municipal que d'avoir à approuver des avenants d'un chantier que l'on n'a ni prévu, ni mené nous même, et que de présenter cette délibération alors que les avenants auraient pu être passés au fur et à mesure. Néanmoins, comme l'a dit Monsieur Breuillé, les entreprises ont travaillé à la demande du maître d'ouvrage, donc de la Ville de Niort, ces entreprises doivent être payées et nous n'avons pas d'autre choix que de les payer. Cette question des avenants est récurrente, il y a toujours des avenants dans des marchés, j'espère que nous arriverons les uns et les autres à les limiter, si nous ne pouvons pas les éliminer totalement. Merci.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080149

**PATRIMOINE BATI ET MOYENS****STADES - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES - LOT N° 1 -  
AVENANT N° 1**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 23 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de construction de vestiaires dans le stade de Saint-Liguair et le stade municipal avenue de La Rochelle, et a autorisé Monsieur le Maire, lors du conseil du conseil du 21 décembre 2007, à signer les marchés de travaux à intervenir.

Au cours de la réalisation des fondations, des problèmes de sol non homogène nécessitent d'une part une profondeur supplémentaire, et d'autre part une dérivation des réseaux existants, ce qui engendre une plus value sur le montant de la tranche ferme du lot n°1 (Maçonnerie –VRD).

Le montant du marché, après avenant n°1 au lot n°1 - tranche ferme, est de :

	HT	TTC
Montant marché initial tranche ferme lot n°1	134 073.47 €	160 351.86 €
Montant avenant n°1 tranche ferme lot n°1	4 727.15 €	5 653.67 €
Montant marché lot n°1 tranche ferme après avenant	138 800.62 €	166 005.53 €
Différence en %		3.52 %

La dépense est imputée au Chapitre 23, sous-fonction 4121, compte 2313.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché passé pour le lot n°1 (Maçonnerie – VRD) pour une plus value de 4 727,15 € HT, soit 5 653,67 € TTC,

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Frank MICHEL**

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

---

VILLE de NIORT

---

**Construction de vestiaires sportifs à Niort  
79000 NIORT**

LOT N° 1 – GROS ŒUVRE / V. R. D.

- Montant du marché avant avenant N° 1  
Tranche Ferme : site St Liguairre 160 351.86 € TTC
- Montant de l'avenant N° 1 : + 5 653.67 € TTC
- Montant du marché après avenant N° 1 : 166 005.53 € TTC

Le montant du marché, y compris, le présent avenant est ainsi porté à la somme de CENT SOIXANTE SIX MILLE CINQ EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES.

**Titulaire du marché :**

**SARL B.C.T.S.** 5, rue Ferdinand De Lesseps –BP 1065 - 79010 NIORT CEDEX

MARCHE N° 07231 A061

[RETOUR SOMMAIRE](#)

## ENTRE LES SOUSSIGNES

\* **La VILLE de NIORT**, représentée par son Maire en exercice agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008  
d'une part,

et

\*\* **SARL B. C. T. S.**, représentée par M. Hervé BACQUIE – . 5, rue Ferdinand De Lesseps  
–BP 1065 - 79010 NIORT CEDEX,  
d'autre part.

Marché passé par appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, notifié le 22/01/2008 par la Ville de Niort  
Ce marché n'a jamais fait l'objet d'avenant.

### AVENANT N° 1

Il a été convenu ce qui suit :

#### OBJET DE L'AVENANT N° 1

#### **1 – Modification de la masse globale des travaux prévus au présent marché :**

Le présent avenant porte sur des modifications suivantes :

- Surprofondeur fouille en rigoles
- Déviation réseaux de l'alimentation eau électricité du terrain de sport

L'ensemble de l'augmentation des prestations se monte à + **5 653.67 € T.T.C.** suivant le devis joint au présent avenant.

Cet avenant représente une augmentation de 3.52 % du montant du marché initial.

#### **2 – Autres clauses :**

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché restent inchangées pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

Fait à NIORT, le

La Personne Responsable du Marché

Le Titulaire

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080150

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**APPROBATION DE LA 1ÈRE MODIFICATION DU PLAN**  
**LOCAL D'URBANISME**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-13 et R 123-19 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2007 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 14 janvier 2008 soumettant à enquête publique le projet de modification du PLU ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'approuver le projet de modification du PLU, tel qu'il est annexé à la présente ;
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- la présente délibération deviendra exécutoire :
  - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du PLU ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
  - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicités visées ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Frank MICHEL**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

## NOTICE EXPLICATIVE

### MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort a été approuvé le 21 septembre 2007. Néanmoins lors de la commission générale précédant l'approbation, il a été précisé qu'une modification interviendrait rapidement afin de prendre en compte les remarques des personnes publiques associées dont les avis nous ont été communiqués tardivement et apporter des modifications nécessaires mises en évidence par l'instruction des autorisations du sol de ces derniers mois.

Ces modifications concernent :

- certaines orientations d'aménagement des zones à urbaniser.
- le règlement ;
- la liste des emplacements réservés ;
- l'incorporation dans les annexes sanitaires des mesures transitoires pour l'assainissement collectif.

Ces modifications sont réunies dans un dossier comprenant le présent rapport de présentation, les pièces du dossier d'origine et les pièces du dossier modifiées.

Elles ne remettent pas en cause les principes ayant guidés l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Lors de l'enquête publique, neuf requêtes ont été déposées sur le registre et par courrier. Comme l'indique Monsieur Le Commissaire Enquêteur seulement deux requêtes peuvent être suivies d'effet car elles sont en rapport direct avec l'objet de la proposition de modification :

- la demande du Président de la CAN relative à une liaison douce en continuité de celle prévue en direction de la commune de Bessines et du plan vélos départemental.
- La demande de Madame et Monsieur BOSSEBOEUF qui souhaitent construire une piscine à proximité de leur maison située en zone AU.

Cette possibilité est offerte dans la présente modification pour les zones Nh et peut également l'être dans les zones AU dès lors que des critères de distance sont mis en condition.

Les autres demandes ne peuvent être satisfaites car elles sont sans rapport avec le projet de modification. Néanmoins l'application des nouvelles dispositions du PLU approuvé le 21 septembre a mis en exergue certaines dispositions du règlement et du zonage qu'il conviendra de reprendre après une période d'application et nécessiteront à nouveau une modification du PLU.

Les demandes de Mrs MOROSINI, LUSSEAULT et JOUBERT entrent dans ce cadre.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Nous allons revoir le PLU, le retravailler, sachant que les révisions de notre PLU doivent rester dans un esprit collectif et donc chaque fois que nous aurons besoin, nous l'aménagerons mais dans l'intérêt collectif comme je l'ai dit.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080151

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES****CESSION DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN À**  
**MONSIEUR ESNAULT RONAN ET MADEMOISELLE**  
**DEDET MARIELLE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :  
 Mesdames et Messieurs,  
 Après examen par la Commission Générale,  
 Sur proposition du Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un îlot d'habitat situé aux 131, 133 et 133bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny qui menace ruine et qui est un lieu privilégié de squat. La démolition de ces trois logements insalubres est programmée de longue date et devrait être réalisée d'ici la fin du premier semestre de cette année.

Les docteurs Esnault et Dedet, jeunes chirurgiens dentistes de 30 ans, sont à la recherche sur le territoire de la Commune de Niort d'un site d'implantation pour un cabinet dentaire. Des contacts ont été établis avec le service Patrimoine par ces derniers qui, après la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un projet de construction par un cabinet d'architecture sur les terrains en question, se déclarent intéressés pour acquérir les trois parcelles nues après démolition.

Je vous propose ainsi d'apporter une suite favorable à la cession à Monsieur ESNAULT et Mademoiselle DEDET des parcelles cadastrées section BK n° 72, 195 et 296, pour une superficie totale de 881 m2, au prix fixé par le service du domaine soit un montant HT de 80 € le m2.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à Monsieur ESNAULT Ronan et Mademoiselle DEDET Marielle, ou toute société qu'ils désigneront pour les représenter, les trois parcelles de terrain mentionnées ci-dessus, conformément à l'estimation du service du domaine,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir,
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 24 - sous chapitre 711 - compte nature 024 du budget

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

**Frank MICHEL**



DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE  
 TRÉSORERIE GENERALE DES DEUX-SEVRES



44, RUE ALSACE-LORRAINE  
 79021 NIORT CEDEX  
 TELEPHONE : 05.49.09.96.64  
 TELECOPIE : 05.49.09.90.72  
 RECEPTION : SUR RENDEZ-VOUS

## AVIS DU DOMAINE

-----

### Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2  
 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2008/191 V 133

Enquêteur : Patricia HUTCHINSON

Courriel : patricia.hutchinson@cp.finances.gouv.fr

- 1 - Propriétaire : Commune de NIORT
- 2 - Date de réception de la demande d'avis : 31 janvier 2008
- 3 - Situation du bien : NIORT
  - adresse : 131, 133 et 133 bis avenue du Maréchal de Latre de Tassigny
  - références cadastrales : section BK n°s 72, 195 et 296 pour 8a 81ca moins une emprise de 89 m<sup>2</sup> de parking, soit une surface totale cédée de 7a 92ca.
- 4 - Description sommaire :
 

Parcelles de terrain d'un seul tenant sur lesquelles se trouvent plusieurs immeubles bâtis, situées près du rond-point du boulevard de l'Atlantique, de l'avenue de Nantes et de la route de Coulonges.
- 5 - Réglementation d'urbanisme : En zone UM au PLU.
- 6 - Situation locative : Libre à la vente.
- 7 - Conditions de la vente : Procédure amiable.
- 8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :
 

Déterminée par comparaison, la valeur vénale du terrain considéré nu après démolition des immeubles bâtis, sur la base d'environ 80 € le m<sup>2</sup>, est estimée à 65 000 €.
- 9 - Observations :
 

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

A NIORT, le 26 février 2008

P. Le Trésorier-Payeur Général,  
 et par délégation,  
 L'Inspecteur,  
 Claude BUTEUX

MINISTÈRE DU BUDGET  
 DES COMPTES PUBLICS  
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080152

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES****DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE  
LA RUE DU CLOS DE L'HOSPICE EN VUE DE SA  
RÉTROCESSION AU CENTRE HOSPITALIER DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 20 novembre 2007, vous avez autorisé le Maire de Niort à procéder à l'enquête publique réglementaire en vue du déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 185 m2 correspondant à la partie restant de la rue du clos de l'Hospice située côté rue de Goise.

L'enquête publique réglementaire a eu lieu du 11 au 25 février 2008 inclus et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

La superficie exacte de l'emprise en question sera déterminée ultérieurement par un géomètre expert et peut être vendue au Centre Hospitalier de Niort sur la base d'un prix fixé à 21,62 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du service du domaine. Cette emprise permettra au Centre Hospitalier de finaliser les extensions et aménagements nécessaires à son développement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prononcer le déclassement du domaine public de la partie restante de la rue du Clos de l'Hospice côté rue de Goise ;
- céder au Centre Hospitalier de Niort ladite parcelle de terrain au prix de 21,62 € le m<sup>2</sup> ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique de cession et tous documents s'y rapportant, les frais et droits étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Frank MICHEL**

[RETOUR SOMMAIRE](#)



DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE  
TRESORERIE GENERALE DES DEUX-SEVRES



44, RUE ALSACE-LORRAINE

79021 NIORT CEDEX

TELEPHONE : 05.49.09.98.64

TELECOPIE : 05.49.09.90.72

RECEPTION : SUR RENDEZ-VOUS

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2007/191 V 923

Enquêteur : Claude BUTEUX

Courriel : [claude.buteux@cp.finances.gouv.fr](mailto:claude.buteux@cp.finances.gouv.fr)

1. **Service consultant** : Ville de NIORT

2. **Date de la consultation** : 18 octobre 2007

3. **Opération soumise au contrôle** :

Cession d'une partie de voirie publique au profit du Centre Hospitalier de NIORT.

4. **Propriétaire** : *Domaine Public*

5. **Description sommaire de l'immeuble** :

**Commune de NIORT**

Partie de la rue du Clos de l'Hospice (du n° 54 jusqu'à l'angle avec la rue de Goise), cadastrée en section DL, pour une superficie indiquée de 185 m².

6. **Urbanisme** : En zone UM au POS. Voirie équipée des réseaux divers.

7. **Situation locative** : Libre à la vente, *après déclassement*.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de la partie de voirie est fixée à 4 000 €.

9. **Durée de validité de l'avis** :

A NIORT, le 24 octobre 2007

P. Le Trésorier-Payeur Général,  
et par-délégation,  
L'Inspecteur,  
Claude BUTEUX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080153

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES****DÉSAFFECTATION D'UN EMPRISE DU CHEMIN**  
**COMMUNAL DU IIIÈME MILLÉNAIRE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 21 décembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire en vue de la désaffectation d'une emprise d'environ 1114 m<sup>2</sup> de l'actuel chemin communal du 3<sup>ème</sup> millénaire au niveau de la ZAC du Pôle Sports.

L'enquête publique réglementaire a eu lieu du 11 au 25 février 2008 inclus et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, il est prévu d'insérer le nouveau tracé du chemin communal dans les bandes paysagères et de créer ainsi un environnement arboré agréable. L'actuelle emprise désaffectée sera ultérieurement rétrocédée à la société CASA conformément aux échanges de terrains négociés avec cette dernière.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prononcer la désaffectation de l'emprise d'environ 1114 m<sup>2</sup> du chemin communal du 3<sup>ème</sup> millénaire

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Frank MICHEL**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080154

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES****PARTICIPATION POUR CRÉATION DE VOIES ET RÉSEAUX**  
**- RUE DE TELOUZE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 14 janvier 2002, le Conseil Municipal a instauré le principe de la participation pour voies et réseaux sur le territoire communal.

L'aménagement de la zone AUM située rue de Telouze dans le quartier de Sainte-Pezenne où est envisagée la réalisation d'un ensemble d'immeubles de 30 logements sociaux nécessite la réalisation de travaux d'équipements publics dans l'emprise de la voie afin de desservir les futures constructions.

Le programme d'équipements publics est le suivant :

- Foncier :
  - . acquisition des surlageurs de voie.
- Travaux de Voirie :
  - . Mise en place de bordures et confection de trottoirs et de chaussées
  - . Raccordement de la chaussée existante.
- Réseaux Publics :
  - . Eaux pluviales (grille avaloir)
  - . Electricité
  - . Télécommunication

La distance prise en considération pour définir le périmètre d'application est de :

- . 80 m. pour la partie déjà urbanisée en sachant que la péréquation ne s'applique que pour les immeubles desservis par la rue de Telouze,
- . 100 m pour la partie ouest de la rue pour tenir compte de la profondeur de la zone à urbaniser.

Le programme d'équipements publics est estimé à :	456 652,75 €
Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de péréquation de la PVR, le montant de la participation susceptible d'être demandé aux propriétaires ou aux constructeurs est estimé à :	325 649,72 €
L'ensemble des terrains desservis représente une surface de :	

La participation calculée au m <sup>2</sup> de surface de terrain ressort à :	63 463 m <sup>2</sup> 5.13 €
---	---------------------------------

Cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains (demande d'autorisation de lotir ou permis de construire).

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation de lotir ou de construire.

Des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

Les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville :

- les dépenses : chapitre 21, S/C 8221, comptes 2112, 2151, 2153..
- les recettes issues de la PVR : chapitre 73, S/C 8221, compte 7348.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément à l'estimation des travaux joints en annexe 2 et au tableau de répartition joint en annexe 3 ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;
- décider que le montant de la participation sera actualisé selon la formule  $P = Po(im/i0)$  détaillée dans le tableau annexé (annexe 3) ;
- confier la réalisation de travaux d'électricité à la SOREGIES ;

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

**Frank MICHEL**

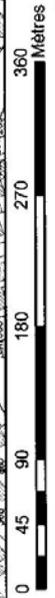


**Légende**

-  Voirie
-  Périmètre Application
-  Périmètre Péréquation
-  Parcelles desservies

**46 RUE DE TELOUZE**

**PLU de Niort : P.V.R.**



**Annexe 1**

VILLE DE NIORT		Date		18 mars 2008		
Participation pour création de voie et réseaux		Opération		Rue de Telouze		
Objet des travaux et prestations		Estimation des Travaux		Montants des participations		
Q	PU HT	HT	Iva	TTC	% imputable aux terrains desservis	Observations
<b>Foncier</b>						
Général	1	1 958,70	383,91	2 342,61	85%	1 991,21
Télécom						
Division bornage	6	6 000,00		6 000,00	85%	5 100,00
Achat terrain	3000	15,00		45 000,00	100%	45 000,00
Frais d'acte	13	500,00		6 500,00	100%	6 500,00
Levé topo	5	550,00		2 750,00	85%	2 337,50
<b>Sous total Etudes &amp; Foncier</b>		<b>82 208,70</b>		<b>62 592,61</b>		<b>60 928,71</b>
<b>Voirie</b>						
surface		75,00	0,00	0,00	85%	0,00
Chaussée	550	140 250,00	27 489,00	167 739,00	85%	142 576,15
Trottoirs	0	0,00	0,00	0,00	85%	0,00
<b>Tranchées communes</b>	<b>550</b>	<b>30,00</b>	<b>3 234,00</b>	<b>19 734,00</b>	<b>85%</b>	<b>16 773,90</b>
Espaces Verts	0	50,00	0,00	0,00	85%	0,00
Eaux usées	0	168,50	0,00	0,00	PRE	0,00
Eaux pluviales	0	168,50	0,00	0,00	85%	0,00
Réseau	0	168,50	0,00	0,00	85%	0,00
Grille avaloir	10	800,00	1 568,00	9 568,00	85%	8 132,80
<b>Bassin d'orage</b>	<b>0</b>	<b>122,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>85%</b>	<b>0,00</b>
Eau potable						
Electricité						113 126,88
Parties A & B	1	46 075,07	0,00	46 075,07	100%	46 075,07
Partie C	1	8 671,45	0,00	8 671,45	100%	8 671,45
Partie D	1	58 380,36	0,00	58 380,36	100%	58 380,36
poste						0,00
Moyenne tension	0	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Basse tension	0	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Eclairage public</b>	<b>550</b>	<b>150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>85%</b>	<b>0,00</b>
Réseaux de communication						
souterrains		45,00	4 851,00	29 601,00	85%	25 160,85
<b>Sous total travaux</b>		<b>302 626,88</b>	<b>37 142,00</b>	<b>339 768,88</b>		<b>306 772,58</b>
<b>Participations des collectivités</b>						
<b>Sous total</b>		<b>302 626,88</b>		<b>339 768,88</b>		<b>218 975,43</b>
Maîtrise d'œuvre						46 147,57
<b>Sous total Etudes &amp; Foncier</b>		<b>62 208,70</b>	<b>8 897,23</b>	<b>62 592,61</b>	<b>85%</b>	<b>60 928,71</b>
<b>Total</b>		<b>410 229,61</b>	<b>8 897,23</b>	<b>456 652,75</b>		<b>325 649,72</b>

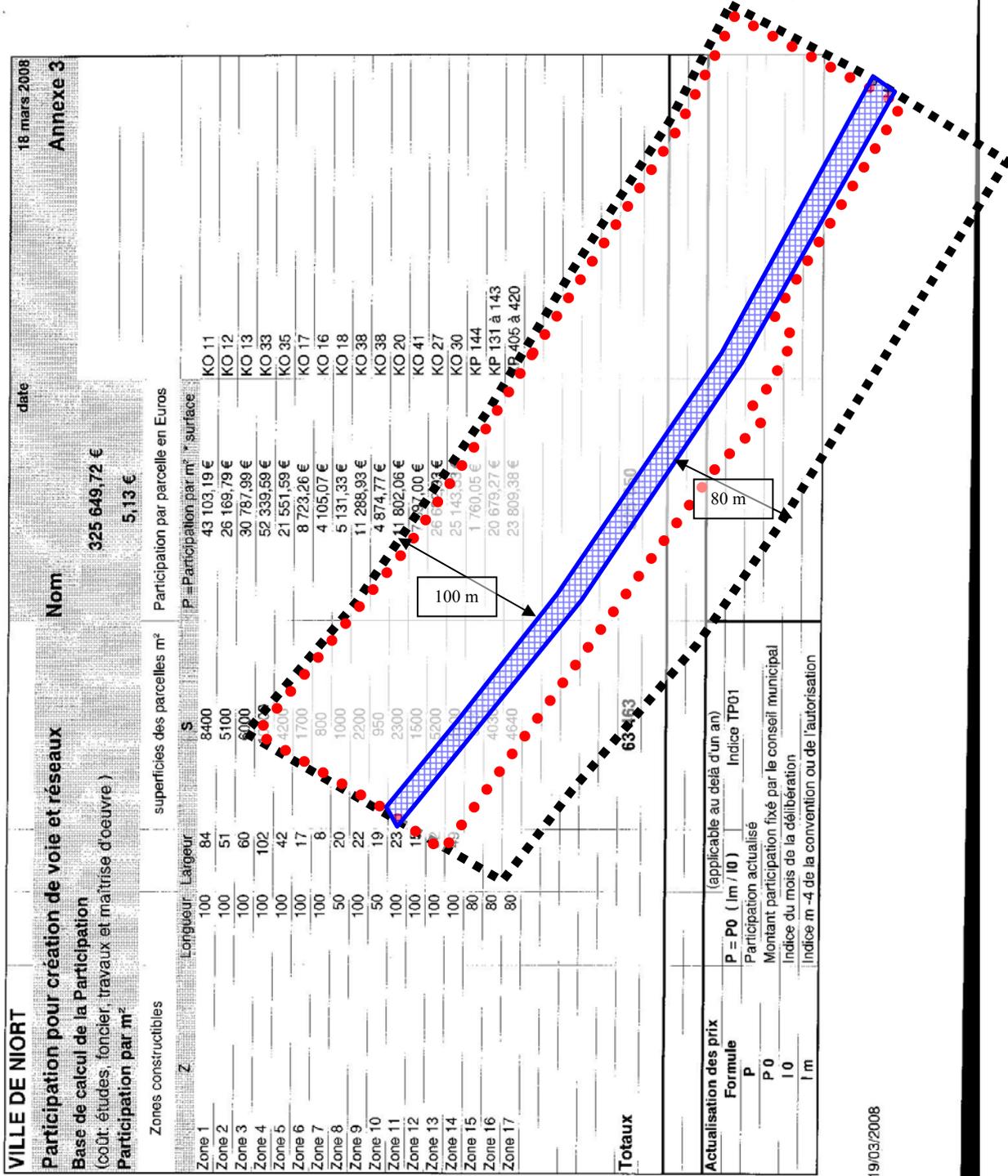
046 rue de telouze Calcul de participation .xls

calcul participation

VILLE DE NIORT		date		18 mars 2008	
Participation pour création de voie et réseaux		Nom		Annexe 3	
Base de calcul de la Participation (coût: études, foncier, travaux et maîtrise d'oeuvre)		325 649,72 €			
Participation par m <sup>2</sup>		5,13 €			
Zones constructibles	superficies des parcelles m <sup>2</sup>	S	P = Participation par m <sup>2</sup> * surface		
Z	Longueur	Largueur	S		
Zone 1	100	84	8400		KO 11
Zone 2	100	51	5100		KO 12
Zone 3	100	60	6000		KO 13
Zone 4	100	102	10200		KO 33
Zone 5	100	42	4200		KO 35
Zone 6	100	17	1700		KO 17
Zone 7	100	8	800		KO 16
Zone 8	50	20	1000		KO 18
Zone 9	100	22	2200		KO 38
Zone 10	50	19	950		KO 38
Zone 11	100	23	2300		KO 20
Zone 12	100	15	1500		KO 41
Zone 13	100	20	2000		KO 27
Zone 14	100	20	2000		KO 30
Zone 15	80				KP 144
Zone 16	80				KP 131 à 143
Zone 17	80				KP 405 à 420
<b>Totaux</b>			<b>63463</b>		

Actualisation des prix		(applicable au delà d'un an)	
Formule	P = P0 ( Im / I0 )	Participation actualisée	Indice TP01
P		Montant participation fixé par le conseil municipal	
I0		Indice du mois de la délibération	
I m		Indice m-4 de la convention ou de l'autorisation	



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080155

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX - IMPASSE DE L'HOMETROU**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 13 mai 2005, le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en place d'une participation pour voirie et réseaux (PVR) applicable sur les terrains rendus constructibles par la réalisation du prolongement de l'impasse de l'Hometrou.

Le montant des travaux et autres prestations entrant dans le calcul de la participation était estimé à 331 896,38 € et comprenait la totalité de l'aménagement de l'impasse.

La prise en compte dans la PVR des seuls travaux de prolongement de l'impasse et les résultats de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ont permis de ramener le montant d'assiette de la PVR à 131 779,94 €.

Le programme d'équipements publics est estimé à :	131 779,94 €
Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de préréquation de la PVR, le montant de la participation susceptible d'être demandé aux propriétaires ou aux constructeurs est estimé à :	87 907,04 €
L'ensemble des terrains desservis représente une surface de :	5140 m <sup>2</sup>
La participation calculée au m <sup>2</sup> de surface de terrain ressort à :	17.10 €

Cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains (demande d'autorisation de lotir ou permis de construire).

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation de lotir ou de construire.

Des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

**RETOUR SOMMAIRE**

Les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville :

- les dépenses : chapitre 21, S/C 8221, comptes 2112, 2151, 2153..
- les recettes issues de la PVR : chapitre 73, S/C 8221, compte 7348.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément à l'estimation des travaux jointe en annexe 2 et au tableau de répartition joint en annexe 3 ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;
- décider que le montant de la participation sera actualisé selon la formule  $P = Po(im/i0)$  détaillée dans le tableau annexé (annexe 3) ;

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

**Frank MICHEL**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**PLU de Niort : P.V.R.**

**6 IMPASSE DE L'HOMETROU**



**Légende**

-  Voirie
-  Périmètre Application
-  Périmètre Péréquation
-  Parcelles desservies

**Annexe 1**

PROCES

[RETOUR SOMMAIRE](#)

VILLE DE NIORT				Date	19 mars 2008
Participation pour création de voie et réseaux				Nom	Annexe 3
Base de calcul de la Participation (coût: études, foncier, travaux et maîtrise d'oeuvre )				87 907,04 €	
Participation par m <sup>2</sup>				17,10 €	
Zones constructibles	Longueur	Largeur	superficies des parcelles m <sup>2</sup>	Participation par parcelle en Euros	
Z			S	P = Participation par m <sup>2</sup> * surface	
Zone 1			3 500	59 858,88 €	Vergnet AH 312
Zone 2			1 250	21 378,17 €	Ville de Niort AH194 p
Zone 3			390	6 669,99 €	Ville de Niort AH194 p
Zone 4			0	0,00 €	
Zone 5			0	0,00 €	
Zone 6			0	0,00 €	
Zone 7			0	0,00 €	
Zone 8			0	0,00 €	
Zone 9			0	0,00 €	
Zone 10			0	0,00 €	
Zone 11			0	0,00 €	
Zone 12			0	0,00 €	
Zone 13			0	0,00 €	
Zone 14			0	0,00 €	
Zone 15			0	0,00 €	
Zone 16			0	0,00 €	
Zone 17			0	0,00 €	
Zone 18			0	0,00 €	
Zone 19			0	0,00 €	
Zone 20			0	0,00 €	
<b>Totaux</b>			<b>5 140</b>	<b>87 907</b>	
Surface moyenne des lots					1 028
Nombre de lots desservis					5
Actualisation des prix				(applicable au delà d'un an)	
Formule	P = P0 ( Im / I0 )		Indice TP01		
P	Participation actualisé				
P 0	Montant participation fixé par le conseil municipal				
I 0	Indice du mois de la délibération				
I m	Indice m -4 de la convention ou de l'autorisation				

PROCES

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080156

**AMERU**

**ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE  
D'AMÉNAGEMENT - AVENANT N°1 À LA CONVENTION  
N°2 D'AVANCE DE TRÉSORERIE**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pôle Sports, il a été signé le 02 février 2007, avec Deux-Sèvres Aménagement, concessionnaire de cette opération, une convention d'avance de trésorerie pour un montant de 4 850 000 € remboursable dans l'année suivant son versement.

A ce titre, la Ville de Niort a procédé à deux versements :

- un 1<sup>er</sup> versement de 50 %, soit 2 425 000 € le 8 mars 2007
- un 2<sup>ème</sup> versement correspondant au solde, soit 2 425 000 € le 9 juillet 2007.

Deux-Sèvres Aménagement devrait procéder aux remboursements de l'avance le 8 mars 2008 et le 9 juillet 2008.

Or, la non concrétisation d'échanges fonciers, qui n'ont pu être régularisés dans les délais escomptés, ne permet pas de procéder aux cessions de terrains envisagées, et partant de percevoir les prix de cession. Il s'agit des terrains équipés et travaux spécifiques de la Halle des sports, du Centre de Développement du Sport et de la chaufferie bois pour un montant de 2 516 000 € HT, soit 3 009 136 € TTC conformément à la délibération du 26 octobre 2007, et de ceux correspondant aux parkings pour un montant de 2 707 000 € TTC (Exercice 2008).

De fait, le concessionnaire n'étant pas en mesure de procéder à la cession des terrains correspondants à la Ville de Niort, il ne peut effectuer le remboursement de l'Avance Financière faite à l'opération par la Ville de Niort en février 2007.

C'est pourquoi, afin de régulariser la situation de trésorerie de l'opération, il est proposé de prolonger d'une année, ainsi que la réglementation et l'article 3 de la Convention d'Avance de Trésorerie de Janvier 2007 l'autorisent, le délai de règlement de cette avance.

Le remboursement de l'Avance interviendra alors courant février 2009, pour une moitié (2 425 000 €) et le solde en juillet 2009, au plus tard. Toutefois, dès lors que les actes de cessions correspondant aux terrains évoqués ci-dessus se réaliser avant ces échéances, il serait procédé par anticipation à l'apurement financier de ce dossier.

Par ailleurs, le « Compte Rendu Annuel à la Collectivité » (Exercice 2007 et Prévisions 2008) qui sera remis par l'aménageur le 15 mai prochain reprendra ces éléments.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant 1 à la convention n° 2 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant à la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)



VILLE DE NIORT

Pôle Sports

Convention Publique d'Aménagement

AVANCE DE TRESORERIE

Avenant n° 1 à la

Convention n°2

Avril 2008

PROCES VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

## AVENANT N°1 À LA CONVENTION N°2

### Avance de trésorerie (Art. L. 1523-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales)

#### ENTRE D'UNE PART :

La Ville de Niort, représentée par son Maire, Madame Geneviève GAILLARD dûment habilité à cet effet par une délibération du 14 avril 2008,

ci-après dénommée « la Ville de Niort » ou « le concédant »

#### ET D'AUTRE PART :

Deux-Sèvres Aménagement, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 800 000 €, inscrite au RCS de Niort sous le numéro B 452 354848, dont le siège social est à Niort et les bureaux, 17 Rue de l'Arsenal, représentée par Léopold MOREAU, son Président, habilité par une délibération du Conseil d'Administration du 15 avril 2004

ci-après dénommée « la Société » ou « l'aménageur » ou « le concessionnaire »

#### Il a d'abord été exposé ce qui suit,

La Ville de Niort a confié la réalisation de la ZAC Pôle Sports à Deux-Sèvres Aménagement par Convention Publique d'Aménagement en date du 12 juillet 2005, conformément à l'article L.300-4 et suivant du Code de l'Urbanisme.

Cette convention prévoit en son article 16.7, « que la société peut solliciter le versement d'une avance de trésorerie, éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L 1523-2,4° du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Une convention ayant pour objet, en application de l'article L. 1523-2,4° du CGCT tel que modifié par la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002, de préciser les conditions de versement et de remboursement d'une avance de trésorerie effectuée par le concédant à la société, au bénéfice de l'opération d'aménagement dont la réalisation lui a été confiée dans le cadre de la concession d'aménagement précitée a été signée entre la Ville de NIORT et DEUX-SEVRES AMENAGEMENT le 2 février 2007.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit,

#### **ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT N°1**

---

En application de l'article 16.7 de la concession d'aménagement pour la ZAC Pôle Sports, le concédant a versé une avance de trésorerie à la société, destinée à couvrir les besoins de trésorerie générés par les études stipulées à l'article 2 de la convention : réalisation des premiers travaux d'aménagement, gestion de l'opération et acquisitions foncières, dans les conditions précisées ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 1523-2, 4° du CGCT.

Cette Avance de trésorerie de 4 850 000 euros a été versée en deux fois :

- 50 % après la signature de la Convention du 2 Février 2007, soit :2 425 000 euros le 8 mars 2007
- Et le solde, soit 2 425 000 euros au 9 juillet 2007.

Or, la non concrétisation d'échanges fonciers, qui n'ont pu être régularisés dans les délais escomptés, ne permet pas de procéder aux cessions de terrains envisagées, et partant de percevoir les prix de cession. Il s'agit des terrains équipés et travaux spécifiques de la Halle des sports, du Centre de Développement du Sport et de la chaufferie bois pour un montant de 2 516 000 € HT, soit 3 009 136 € TTC conformément à la délibération du 26 octobre 2007, et de ceux correspondant aux parkings pour un montant de 2 707 000 € TTC (Exercice 2008).

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de remboursement, prévue initialement pour une durée d'un an conformément à l'article 3 de la dite convention, d'une année supplémentaire.

#### **ARTICLE 2 – PROLONGATION DE LA DUREE DU REMBOURSEMENT**

---

La trésorerie de l'opération ne permettant pas de procéder en 2008 au remboursement de l'avance de trésorerie consentie à l'opération d'aménagement pour une durée de UN AN à partir des versements effectués par la Ville de Niort ainsi que cela est indiqué à l'article précédent, il est convenu que cette durée sera, conformément à l'article 3 de la dite convention, prolongée d'une année supplémentaire, soit :

Les remboursements seront effectués selon l'échéancier suivant :

- Remboursement du 1<sup>er</sup> acompte de 2 425 000 euros : au 8 mars 2009, et
- Remboursement du solde, soit 2 425 000 euros : au 9 juillet 2009.

Toutefois, dès lors que les actes de cessions correspondant aux terrains évoqués ci-dessus se réalisaient avant ces échéances, il sera procédé par anticipation à l'apurement financier de ce dossier.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES**

---

L'avenant dont il s'agit ne modifie en rien les conditions financières et la prolongation d'une durée d'un an ne donnera pas lieu à versement d'intérêts au profit du concédant. Les produits qu'elle pourrait générer resteront acquis à l'opération.

Fait à Niort, le .....  
en 2 exemplaires



pour la Ville de NIORT,



pour Deux-Sèvres Aménagement,

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 14 AVRIL 2008**

n° D20080157

**RISQUES MAJEURS ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L' AIDE DE  
500 EUROS AUX DEMANDEURS**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle nous sommes engagés, nous avons, par délibération du 19 décembre 2003, prévu d'accorder une aide de 500 € aux Niortais qui feront procéder à l'installation d'un chauffe-eau individuel.

En cohérence avec les dispositions du plan soleil, cofinancé par l'Etat et la Région Poitou Charentes, une convention d'application a été établie entre l'ADEME, opérateur de ce plan soleil, chargée pour notre compte de l'instruction technique des dossiers, et la Ville de Niort afin de mettre en place une procédure simple permettant aux bénéficiaires potentiels d'obtenir cette aide.

Cette convention a été signée le 30 septembre 2004.

Les modalités d'attribution de l'aide communale vont être révisées, et une nouvelle délibération vous sera présentée à un prochain conseil pour introduire des critères sociaux d'attribution d'aide dans l'habitat individuel.

A ce jour, 13 dossiers concernant des installations réalisées ont été déposés (cf. Annexe 1) pour lesquels le dispositif en place reste applicable.

Le financement correspondant sera inscrit au budget primitif 2008, imputation 204 Fonction 8300 Article 2042.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le versement de l'aide de 500 € aux quatorze bénéficiaires pour lesquels l'installation est réalisée.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Elisabeth BEAUVAIS**

Pour ne pas manquer à la tradition, je rappelle que le versement de cette aide à la pierre a été pris, pour l'histoire et pour ceux qui ne sont pas au courant, sur la suppression de l'abattement général, donc c'est un peu bizarre comme manipulation mais c'est comme ça. Je me souviens que nous nous sommes fait retoquer ouvertement par le parti des verts, qui nous expliquait que c'était absolument indispensable et qu'il n'y avait pas de détournement et qu'il fallait encourager. Je suis agréablement surprise aujourd'hui de voir que le parti des verts est beaucoup plus solidaire, mais je pense qu'il ne fallait pas venir à la soupe et là, je parle crûment car je crois que quand on n'est pas d'accord, on ne perçoit pas les indemnités que vous avez reçu pendant 7 ans pour changer de leader aujourd'hui. Alors, tant mieux si vous vous êtes convertis à plus de morale, je m'en réjouis et je suis contente de voir que Madame Gaillard va réfléchir sur la possibilité que le versement soit soumis à condition de ressources.

**Madame le Maire**

Je vous remercie, Madame Beauvais. Justement et vous me donnez l'occasion de le faire, avant de nous quitter, je voulais vous faire une remarque et vous dire que vous n'aviez en aucun cas l'autorisation de faire des remarques sur les collègues absentes ou absents. Et que je trouve particulièrement déplacée la remarque que vous avez faite tout à l'heure. Donc, je vous demanderai à l'avenir d'éviter ce genre de chose. On peut être absent, plusieurs fois de suite, pour des raisons qui quelquefois ne nous plaisent pas forcément. Et donc, ça peut vous arriver comme ça peut arriver à n'importe qui. Donc, s'il vous plaît, un peu d'humilité là-dessus, et je crois que ce n'est pas votre rôle de faire ce genre de remarque. Deuxièmement, concernant les chauffe-eau solaires, je pense que jamais les verts n'ont dit que ce n'était pas utile. Les chauffe-eau solaires sont utiles, et donc là-dessus, il n'y a aucun problème.

**Elisabeth BEAUVAIS**

C'était le financement qu'on a contesté.

**Madame le Maire**

Ce financement a probablement, à un moment donné, permis d'engager cette démarche et de faire beaucoup d'information sur le sujet. Néanmoins aujourd'hui, sans écarter les gens qui souhaitent en profiter, nous voulons regarder de près si nous ne pouvons pas attribuer des subventions en fonction du quotient familial. Maintenant, ce qui s'est passé avant, ce n'est plus le problème, moi ce qui m'intéresse, c'est ce qui se passera demain. Donc demain, nous allons regarder comment nous allons avancer dans ce domaine-là. Merci.

**Dominique BOUTIN-GARCIA**

J'aimerais avoir une précision quant aux délégations. Depuis 4 ans, Niort a reçu le label de la ville amie des enfants, décerné conjointement par l'UNICEF et aussi par l'association des Maires de France, et je voulais savoir si le Conseil Municipal Enfants allait être reconduit, parce que je ne l'ai pas vu dans les attributions de Madame Renaud-Page. Je voulais savoir si c'était un oubli ou si c'était une volonté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Si c'est un oubli, ça peut se réparer. Je voudrais souligner quand même que depuis 6 ou 7 ans, jamais l'UNICEF, qui porte ce projet, et qui organise, n'avait vu un Maire de Niort à son assemblée générale, ce que j'ai fait cette année pour la première fois. Donc, je suis très sensible à ce sujet, et nous allons étudier la possibilité de reconduire tout cela. Mais aujourd'hui, il n'y a rien de définitif, on a encore beaucoup de choses à ajuster, beaucoup de délégations, beaucoup de petits points à regarder de près, la rapidité avec laquelle il fallait avancer ne nous a probablement pas permis de regarder ce problème précis. Sinon, je vous informe que c'est Madame Blanche Bamana qui est déléguée au Conseil Municipal Enfants.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

PROCES-VERBAL